

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Rapport annuel
de gestion

2010-2011



Québec 

Vous pouvez obtenir de l'information complémentaire sur le Conseil supérieur de l'éducation en composant le 418 643-3850 ou encore en consultant son site Internet, à l'adresse suivante : www.cse.gouv.qc.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-62493-6 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-62494-3 (version PDF)

ISSN : 1711-1722 (version imprimée)

ISSN : 1719-0622 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2011

Toute demande de reproduction doit être faite au Service de la gestion des droits d'auteurs du gouvernement du Québec.

Ce document a été produit dans l'esprit de la rédaction épicienne, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.



Ce document est imprimé sur du papier fait à 100 % de fibres recyclées postconsommation.

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, je vous transmets le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 2010-2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

Line Beauchamp
Québec, septembre 2011

Madame Line Beauchamp
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Ministre,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du Conseil supérieur de l'éducation, conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique.

Au cours de l'exercice qui vient de se terminer, le Conseil a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique 2007-2011, lequel énonce sa mission et ses valeurs, propose des orientations quant au développement à moyen et à long terme de l'éducation et présente les objectifs qu'il se fixe pour cette période. Pendant ce même exercice, le gouvernement du Québec a procédé au renouvellement des mandats respectifs de cinq membres du Conseil ainsi qu'à la nomination de sept nouveaux membres qui viendront mettre leurs connaissances et leur expertise au profit du Conseil. Au 31 mars 2011, 21 des 22 sièges au Conseil étaient occupés.

En outre, comme chaque année, de nouvelles personnes ont succédé à près du tiers des membres des commissions du Conseil, dont le mandat arrivait à échéance. Afin de faciliter leur intégration et de favoriser la transition au regard des travaux en cours, le Conseil a continué d'accorder une attention toute particulière à la bonification de ses mécanismes d'accueil. Aussi, la soussignée, l'équipe de direction et les coordonnatrices des commissions les ont accueillis lors d'une rencontre tenue en septembre 2010. En plus de situer leur contribution et leur engagement citoyen au regard de la mission générale du Conseil et de les informer quant à son code d'éthique et de déontologie, cette rencontre a permis de présenter aux nouveaux membres les travaux en cours au sein de leurs commissions respectives.

Tout comme le précédent, l'exercice 2010-2011 a été marqué du sceau d'une activité intense en ce qui a trait au nombre d'avis adoptés. En effet, le Conseil a rendu publics six avis : trois d'entre eux ont été produits à son initiative, les trois autres l'ont été en réponse à des projets de modifications réglementaires, conformément aux dispositions de sa loi.

De plus, comme le prévoit sa loi constitutive, le Conseil a adopté et rendu public son Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Ce rapport, produit tous les deux ans, et déposé à l'Assemblée nationale par votre entremise, constitue la principale voie par laquelle le Conseil transmet au gouvernement sa lecture des enjeux et les orientations qu'il préconise pour l'ensemble du système éducatif. Dans son rapport intitulé *Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société*, le Conseil rappelle que, malgré l'ampleur du chemin parcouru en matière d'éducation depuis la Révolution tranquille, le Québec doit faire un pas de plus pour continuer à figurer parmi les sociétés les plus avancées sur le plan de la performance de son système d'éducation. L'accessibilité à l'éducation et à la réussite est aux yeux du Conseil, non seulement une question d'équité pour les personnes, mais elle est aussi une nécessité pour le Québec, un gage de succès pour son développement.

Dans son avis d'initiative intitulé *Regards renouvelés sur la transition entre le secondaire et le collégial*, rendu public en mai 2010, le Conseil analyse cette transition sous trois angles : l'articulation des structures, l'arrimage des savoirs et des pratiques et, enfin, l'intégration des étudiantes et des étudiants. Le Conseil considère que, pour soutenir la transition et favoriser la réussite au collégial, chacune de ces trois perspectives doit être prise en compte à des degrés divers selon les acteurs.

Dans un autre avis d'initiative, paru en octobre 2010 et intitulé *Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs*, le Conseil, conscient des pressions qui accompagnent l'avènement de la société du savoir, se préoccupe de la position concurrentielle du Québec sur la scène internationale au regard des plus hauts niveaux de scolarisation à l'enseignement universitaire. Pour le Conseil, la remarquable expansion des formations aux cycles supérieurs qu'a récemment connue le Québec résulte des efforts collectifs menés pour rehausser la scolarisation de la population et pour répondre aux besoins des personnes et de la société. Le Conseil y fait le constat que les universités québécoises font preuve de dynamisme à cet égard et que les formations qu'elles offrent aux cycles supérieurs entraînent de précieuses retombées dans toutes les sphères d'activités, qu'elles soient sociales, économiques, scientifiques ou culturelles.

Enfin, dans son troisième avis d'initiative, paru en décembre 2010 et intitulé *Les services offerts aux entreprises par le réseau de l'éducation : pour un meilleur accès aux ressources collectives*, le Conseil rappelle notamment l'importance de mieux faire connaître l'expertise des organismes du réseau de l'éducation en matière de services aux entreprises et d'assurer le maintien et la continuité d'une offre de services de qualité afin d'assurer le développement de la main-d'œuvre en emploi et pour combler le retard observé au Québec quant à la participation des adultes à la formation continue.

En ce qui a trait aux avis qu'il doit produire conformément aux dispositions de sa loi constitutive, le Conseil a rendu public, en avril 2010, un avis en réponse à un projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Les modifications proposées dans le projet de règlement avaient principalement trait à l'encadrement et à l'aménagement du temps consacré aux services éducatifs, à l'organisation de la grille-matières au deuxième cycle du secondaire ainsi qu'à la possibilité d'une seconde année de fréquentation en première secondaire. Dans son avis, le Conseil invitait la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'alors à surseoir aux modifications proposées afin de se donner plus de temps pour analyser leurs effets possibles, avec les acteurs concernés, et ce, dans une perspective pédagogique, culturelle et sociale.

De plus, en mai 2010, le Conseil a rendu public un avis sur un projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner. Les modifications proposées dans le projet de règlement faisaient suite à l'entrée en vigueur de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) qui a pour objectif d'améliorer le commerce entre les provinces et territoires canadiens et d'assurer une pleine mobilité de la main-d'œuvre entre ces juridictions. Dans son avis, le Conseil supérieur de l'éducation recommandait à la ministre de ne pas modifier les exigences pour l'obtention du brevet permanent d'enseigner au Québec pour des personnes formées à l'extérieur du Québec, considérant que la mobilité au Québec du personnel enseignant formé ailleurs au Canada était déjà possible avec les dispositions antérieures au projet de règlement.

Enfin, en août 2010, le Conseil rendait public un avis intitulé *Pour une évaluation au service des apprentissages et de la réussite des élèves* sur un projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire relativement à l'évaluation des apprentissages. Les modifications proposées dans le projet de règlement avaient principalement trait à l'instauration d'un bulletin unique, à l'amélioration de l'information transmise aux parents et à la simplification des pratiques d'évaluation. Dans son avis, le Conseil reconnaissait que l'évaluation des apprentissages pose encore de nombreux défis et que des ajustements sont nécessaires. Cependant, il constatait aussi que les modifications proposées au régime pédagogique ne faisaient pas consensus auprès des acteurs concernés. Aussi, compte tenu de l'incidence du projet de règlement sur les pratiques d'enseignement et des adaptations nécessaires de la part du personnel scolaire, le Conseil vous recommandait de ne pas procéder aux modifications prévues pour le 1^{er} septembre 2010.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, tel que son plan stratégique le prévoit, le Conseil a poursuivi sa réflexion sur les meilleurs mécanismes de diffusion de ses avis et rapports en vue de favoriser une meilleure appropriation de la pensée du Conseil par tous les acteurs de l'éducation. Ainsi, lors des diffusions respectives des trois avis d'initiative ainsi que du Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, j'ai convié personnellement les dirigeantes et dirigeants des principaux regroupements et associations intéressés à une activité d'appropriation et d'échange organisée spécifiquement à leur intention. Cette activité a non seulement permis de favoriser la compréhension commune des avis et rapport, mais a aussi constitué une occasion privilégiée d'échange de points de vue au regard des actions proposées par le Conseil.

Au cours de l'exercice, le Conseil a également poursuivi la mise en œuvre de mécanismes diversifiés de communication avec vous-même ainsi qu'avec le personnel de votre cabinet. En outre, des rencontres ont permis de présenter les différentes publications préparées par le Conseil à votre intention. D'autres rencontres ont également eu lieu avec l'équipe sous-ministérielle sur les mêmes objets.

Quant au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, celui-ci a adopté, en septembre 2010, un avis portant sur l'indexation des programmes d'aide financière aux études. De plus, le Comité a poursuivi ses travaux portant sur un avis d'initiative en préparation dont le thème porte sur l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie.

Par ailleurs, en octobre 2010, les membres du Conseil se sont rendus dans la Capitale-Nationale à l'occasion de la visite annuelle en région pour y rencontrer les acteurs de l'éducation. Le Conseil a ainsi pu entendre des représentants de tous les ordres d'enseignement, des administrateurs, des professionnels, des praticiens, prendre le pouls de ces acteurs intéressés par l'éducation et prendre connaissance de leurs préoccupations, de leurs projets et de leurs réalisations.

Le Conseil a produit une lettre synthèse de cette visite qui vous a été transmise; une copie de cette lettre a également été remise à l'ensemble des organismes et des groupes rencontrés. Il y constate, tout d'abord, le grand dynamisme des différents acteurs de l'éducation de la région de la Capitale-Nationale pour répondre aux défis qui sont les leurs. Il souligne de plus la volonté commune des acteurs de l'éducation et de leurs partenaires de concevoir et de mettre en œuvre des solutions novatrices et performantes pour répondre aux besoins particuliers de la population et des entreprises de la région, en prenant acte notamment des nouvelles exigences liées à l'émergence d'industries exigeant un niveau élevé du savoir. Les membres du Conseil ont été à même d'observer le rôle majeur joué par la Table Éducation de la région de la Capitale-Nationale dans la concertation des différents partenaires du milieu de l'éducation.

Voilà présentées les activités de 2010-2011. Celles-ci illustrent sans contredit la volonté du Conseil d'exercer sa mission et les efforts qu'il consacre pour ce faire, tout en relevant les défis auxquels il fait face en matière de continuité, d'adaptation et d'innovation. Aussi, dans le contexte d'une gestion très serrée de ses dépenses d'opération, le Conseil a été en mesure d'apporter sa juste contribution au plan d'action gouvernemental sur le contrôle et la réduction de dépenses publiques tout en préservant la participation citoyenne en provenance de toutes les régions du Québec.

La pertinence et la qualité des avis et des rapports du Conseil reposent sur la rigueur des processus qui mènent à leur production. La réflexion du Conseil résulte de délibérations entre ses membres, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation directement engagés sur le terrain.

Les publications du Conseil sont ainsi le fruit d'un travail collectif, autant des personnes de la permanence du Conseil que des membres des instances, sans oublier, bien sûr, toutes les personnes que le Conseil consulte lorsqu'il prépare un avis ou un rapport. Je tiens à les remercier très sincèrement.

En terminant, je désire souligner le travail de tous les membres du Conseil, de ses commissions, du Comité du rapport sur l'état et les besoins et de ses comités *ad hoc* de même que les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, et les remercier pour leur engagement citoyen. Ce sont plus d'une centaine de personnes qui, à titre bénévole, permettent à l'organisme de produire des avis et des rapports qui éclairent les décisions ministérielles et gouvernementales servant ainsi de phares au milieu de l'éducation.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



La présidente,

Nicole Boutin
Québec, septembre 2011

DÉCLARATION

DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

À titre de présidente du Conseil supérieur de l'éducation, j'assume la responsabilité de l'information et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de ces renseignements.

Le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du Conseil supérieur de l'éducation décrit fidèlement la mission, les valeurs et la vision de celui-ci et présente les orientations, les objectifs et les indicateurs de son plan stratégique. Il rend compte des résultats obtenus au cours de l'année.

À ma connaissance, l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion est fiable. Elle correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2011.

A handwritten signature in black ink, reading "Nicole Boutin". The signature is written in a cursive, flowing style.

La présidente,

Nicole Boutin

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	Présentation du Conseil supérieur de l'éducation	1
1.1	Le Conseil	2
1.2	Les commissions	2
1.3	Le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail	3
1.4	Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	3
1.5	Le secrétariat et les ressources	4
1.6	Les collaborateurs et les partenaires	4
PARTIE 2	Résultats au regard des objectifs stratégiques	5
2.1	Orientation 1 – Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes	6
	2.1.1 Axe : Le système d'éducation dans son ensemble	6
	2.1.2 Axe : L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire	11
	2.1.3 Axe : L'enseignement secondaire	12
	2.1.4 Avis sur des projets de modification réglementaire en rapport avec l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire	13
2.2	Orientation 2 – Favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société	17
	2.2.1 Axe : L'enseignement collégial	17
	2.2.2 Axe : L'enseignement et la recherche universitaires	19
2.3	Orientation 3 – Soutenir et accroître la capacité d'influence de même que la notoriété du Conseil.	22
	2.3.1 Axe : La fonction du Conseil	22
	2.3.2 Axe : Le pouvoir d'influence du Conseil	25
	2.3.3 Axe : La gestion des ressources humaines	27
2.4	Orientation stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	28
	2.4.1 Axe : Le système d'aide financière aux études dans son ensemble	28
	2.4.2 Axe : La réglementation des droits de scolarité et des autres droits	29
	2.4.3 Axe : Les programmes d'aide financière aux études	29
	2.4.4 Axe : L'influence du Comité	30

PARTIE 3	Résultats au regard du rayonnement de la pensée du Conseil	31
3.1	Amélioration des mécanismes de diffusion	32
3.1.1	Activités ciblées de présentation auprès des acteurs intéressés	33
3.1.2	Publication de sommaires	33
3.1.3	Intervention plus soutenue auprès des médias et des chroniqueurs de l'éducation	34
3.1.4	Couverture médiatique en 2010-2011	34
3.2	Amélioration de l'accessibilité par la modernisation du site Internet	35
3.2.1	Quelques données générales sur la fréquentation du site Internet et sur les téléchargements	36
3.3	Conclusion et perspectives pour 2011-2012	39
PARTIE 4	Autres aspects relatifs à la Loi sur l'administration publique	40
4.1	Les ressources humaines	40
4.2	Le Code d'éthique et de déontologie	41
4.3	La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	41
4.4	La politique linguistique	42
4.5	La déclaration de services aux citoyens	42
4.6	Le développement durable	42
4.7	Les recommandations du Vérificateur général	45
PARTIE 5	Ressources humaines et financières	46
5.1	Les membres du Conseil et de ses commissions	46
5.2	Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2012	52
5.3	Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	53
5.4	Organigramme du Conseil supérieur de l'éducation	54
5.5	Les ressources financières	55
5.6	Bonis au rendement accordés en 2010-2011 pour la période d'évaluation du rendement du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010	56
5.7	Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2010-2011 (en milliers de dollars)	56
5.8	Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2010-2011	56
ANNEXE 1	Indicateurs 2010-2011 au regard du Plan stratégique 2007-2011 du Conseil supérieur de l'éducation	58
ANNEXE 2	Sommaire de la planification stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2007-2011)	60
ANNEXE 3	Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation	62
ANNEXE 4	Code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	64

PRÉSENTATION

DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

« C'est au Conseil supérieur de l'éducation que reviendra surtout la responsabilité de maintenir le système d'enseignement en contact avec l'évolution de la société et celle d'indiquer les changements à opérer et d'inspirer des plans à long terme. » (Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Rapport*, t. I, 1963, n° 176, p. 107.)

Le Conseil supérieur de l'éducation a été créé en 1964, en même temps que le ministère de l'Éducation, mais par une loi distincte qui confirme son autonomie.

Sa mission

Lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation à moyen et à long terme, le Conseil a pour fonctions de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation. Il veut ainsi favoriser le plein épanouissement des personnes et proposer des réponses aux besoins de la société québécoise.

Le Conseil remplit sa mission en exerçant une fonction politique, une fonction démocratique et une fonction éducative. Par sa fonction politique, le Conseil donne des avis et propose des orientations à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de l'éclairer dans ses choix en matière d'éducation. Il situe son action sur un large horizon, à partir non seulement de ce qui est réalisable immédiatement, mais aussi de ce qui est souhaitable à plus long terme. À cet égard, le Conseil est soumis à une obligation de pertinence, qu'il entend toujours mieux remplir.

Par leur fonction démocratique, le Conseil et ses membres se veulent les représentants de la population dans son ensemble et, plus particulièrement, des acteurs de l'éducation, tant du personnel de l'éducation que des parents et des étudiants. Ce sont près d'une centaine de personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent à ses travaux et à sa réflexion.

Par sa fonction éducative, le Conseil propose des valeurs, des principes, des analyses de situation et des modèles d'action qu'il soumet à la réflexion et à la délibération des personnes comme des institutions éducatives.

Ses valeurs

C'est dans l'exercice même de ces trois fonctions que s'incarnent les valeurs profondes du Conseil. Les plus importantes sont la recherche du bien commun, de la justice sociale, de la qualité de l'éducation et de l'accès à cette dernière partout à l'intérieur du territoire québécois ainsi que le respect de l'égalité, de l'équité et de la vie démocratique. Le Conseil adhère, dans son fonctionnement, à des valeurs de représentativité, d'engagement citoyen de ses membres, de rigueur intellectuelle, de pertinence et de qualité de ses productions et de ses interventions. Il fait la promotion de ces valeurs, notamment par la pertinence et la qualité de ses avis et de ses rapports ainsi que par l'écoute attentive des milieux concernés, sans renoncer à son indépendance.

Sa vision

Par son enracinement dans les milieux de l'éducation et par ses fonctions, politique, démocratique et éducative, le Conseil veut exercer une influence significative en matière d'éducation, notamment en consolidant son rôle de pont entre les acteurs de l'éducation, la population en général et les décideurs.

1.1 Le Conseil

Le Conseil compte vingt-deux membres nommés par le gouvernement suivant la recommandation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des étudiants, des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socioéconomiques. La sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou son représentant est, d'office, membre adjoint du Conseil sans droit de vote.

Les membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans, à moins qu'ils n'aient à achever un mandat non terminé. Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président ou une présidente.

La loi constitutive de l'organisme définit ainsi son mandat.

«Le Conseil doit :

- donner son avis au ministre sur tout projet de règlement que celui-ci est tenu de lui soumettre ainsi que sur toute question que le ministre lui soumet;
- au moins à tous les deux ans, faire rapport au ministre sur l'état et les besoins de l'éducation;
- faire au ministre un rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

Le Conseil peut :

- donner au ministre des avis ou lui faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative à l'éducation;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction. »

C'est le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui est chargée d'appliquer la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. Enfin, le Conseil doit se réunir au moins huit fois par année.

1.2 Les commissions

Le Conseil peut compter sur cinq commissions pour la réalisation de ses travaux ou pour l'étude de questions particulières. Elles représentent chacune un ordre ou un secteur d'enseignement :

- la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire;
- la Commission de l'enseignement secondaire;
- la Commission de l'enseignement collégial;
- la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires;
- la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Chaque commission est composée de neuf à quinze personnes.

Le Conseil désigne, parmi ses membres, un président ou une présidente pour chacune de ses commissions, pour un mandat de un an, renouvelable.

Les membres des commissions sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés par l'ordre ou le secteur d'enseignement visé. Leur mandat est d'au plus trois ans et n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

Les commissions sont chargées de conseiller l'organisme sur toute question relative à leur secteur d'activité et de préparer, par mandat de la Table du Conseil, des avis qu'elles lui soumettent ensuite pour adoption. Elles se réunissent au moins quatre fois par année.

1.3 Le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail

Le Conseil peut constituer un comité dont la fonction sera de l'assister dans la préparation du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, et désigner, parmi ses membres, une personne qui en assurera la présidence.

De plus, certains objets étudiés par le Conseil ou projets de règlement soumis à son attention pour un avis peuvent déborder le cadre d'un seul ordre ou secteur d'enseignement; ainsi, le Conseil s'est doté de mécanismes permettant la constitution de comités *ad hoc* et favorisant la participation de plus d'une commission au regard d'un avis.

Par ailleurs, le Conseil mène régulièrement des travaux en conformité avec les dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation ou encore de la Loi sur l'administration publique. Le Conseil confie à des comités spéciaux, ou parfois à l'une de ses instances, la réalisation de certains de ces travaux.

1.4 Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Institué en 1999 en vertu de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) est composé de dix-sept membres, dont un assume la présidence, qui sont nommés par le gouvernement après consultation de groupes représentant les étudiants, le personnel des établissements d'enseignement et les milieux socioéconomiques. Leur mandat est d'au plus quatre ans et ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

La personne qui préside le CCAFE relève de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et n'est pas membre du Conseil. Cependant, le comité est rattaché administrativement au Conseil et ses règles de régie interne sont soumises à l'approbation de celui-ci.

Le CCAFE est chargé de conseiller la ministre sur toute question que cette dernière lui soumet relativement :

- aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études;
- aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à de tels services;
- aux mesures ou aux politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

Le CCAFE peut :

- saisir la ministre de toute question relative à une matière qui relève de lui;
- faire effectuer des études et des recherches;
- solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes.

Enfin, la ministre est tenue de lui soumettre tout projet de règlement ayant trait aux programmes d'aide financière aux études ainsi que toute condition qu'elle se propose d'inclure dans des règles budgétaires ou toute directive qu'elle entend donner aux établissements d'enseignement relativement aux droits de scolarité et aux autres droits qui relèvent de sa compétence. La ministre transmet à la présidence du Conseil les demandes d'avis qu'elle adresse au CCAFE. Ce dernier fait directement parvenir à la ministre les avis demandés. Le Comité doit se réunir au moins quatre fois par année.

1.5 Le secrétariat et les ressources

Pour réaliser sa mission, le Conseil supérieur de l'éducation peut compter sur le soutien d'une équipe permanente. Cette équipe, dont la gestion est assumée par la secrétaire générale assistée de deux cadres, est responsable de la coordination de la production de l'ensemble des avis et des rapports du Conseil. Elle comprend les personnes affectées soit à la coordination des différentes commissions et comités, soit celles qui rédigent les avis et les rapports, les agents de recherche et le personnel du centre de documentation ainsi que les personnes affectées aux communications et à l'administration, incluant l'informatique.

Entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011, le Conseil bénéficiait du soutien d'un effectif de 29 postes autorisés ainsi que d'une enveloppe budgétaire de 2 793 100 \$ pour l'ensemble de ses activités.

1.6 Les collaborateurs et les partenaires

Pour remplir sa mission, le Conseil compte sur un vaste réseau de collaborateurs qui contribuent à garantir l'enracinement de ses interventions dans le milieu. Parmi ceux-ci :

- le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport,
 - qui met à la disposition de l'organisme toute information, documentation ou donnée qu'il détient et qui peut être utile à la préparation des avis destinés à la ministre;
 - qui fournit à l'organisme un soutien technique pour la gestion de ses ressources financières, humaines et matérielles;
- les réseaux de l'éducation et les organismes socioéconomiques, dont des représentants sont invités à contribuer à la réflexion de l'organisme, à un moment ou à un autre du processus d'élaboration de ses avis ou de ses rapports, et qui constituent des relais possibles de diffusion de la pensée de l'organisme dans leurs milieux respectifs.

À ces collaborateurs s'ajoutent plus d'une centaine d'organismes nationaux que le Conseil consulte annuellement pour obtenir des suggestions de candidatures pour ses commissions.

RÉSULTATS

AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Au cœur des préoccupations fondamentales du Conseil, à moyen et à long terme, figure le postulat général d'action suivant :

Promouvoir le plein accès à l'éducation, la réussite éducative, l'égalité des chances et l'équité pour tous afin d'assurer le plein épanouissement de chacun des citoyens, le développement du savoir et la participation de la société québécoise à l'évolution harmonieuse de l'ensemble des sociétés.

Par sa réflexion, le Conseil a le souci de concourir à l'atteinte de ces finalités et de favoriser l'obtention de résultats tangibles en ce qui concerne tous les élèves, jeunes ou adultes, de notre société dorénavant plurielle. Dans son plan stratégique 2007-2011, il a retenu les trois orientations suivantes, qui s'inscrivent dans la perspective de ce postulat général :

- favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes;
- favoriser un développement de l'enseignement supérieur qui permette de mieux adapter son rôle aux besoins et aux réalités des étudiants et à l'évolution de la société;
- augmenter la capacité d'influence et la notoriété du Conseil.

Les deux premières orientations sont assorties d'objectifs qui se traduisent en thèmes relatifs aux avis ou aux rapports sur l'état et les besoins de l'éducation. C'est sur la base d'indicateurs de qualité que le Conseil présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs associés aux orientations.

La rigueur du processus d'élaboration des publications, l'utilisation de recherches qui font la synthèse des connaissances sur un sujet, la recension de modèles porteurs d'avenir dans les expériences faites ici et ailleurs ainsi que les consultations qui fixent des balises quant à la pertinence des orientations et des pistes d'action proposées sont autant d'indicateurs qui témoignent de la qualité des publications du Conseil.

La troisième orientation est assortie d'objectifs relatifs à la fonction première du Conseil, laquelle est de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation, au pouvoir d'influence du Conseil et à sa gestion des ressources humaines. La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, qui a été modifiée en 2006, renforce sa fonction de conseil en recentrant sa mission sur une vision globale de l'éducation et sur une plus grande collaboration avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

C'est à la lumière d'indicateurs qui témoignent notamment de l'adaptation de l'organisme aux changements induits par l'entrée en vigueur de sa nouvelle loi, de l'intérêt et de l'incidence de ses travaux sur les décideurs ainsi que de ses capacités en matière de recherche et d'analyse que sont présentés les résultats obtenus aux objectifs associés à la dernière orientation.

Un tableau synthèse des indicateurs 2010-2011 au regard du plan stratégique 2007-2011 du Conseil supérieur de l'éducation est présenté en annexe.

2.1.1 Axe : Le système d'éducation dans son ensemble

OBJECTIF 1 : Proposer une vision de la qualité et de la continuité des services éducatifs dans l'ensemble du territoire québécois, en prenant notamment en compte les finalités de l'éducation, les défis de l'évolution démographique et la diversité des besoins des milieux.

Rapport 2008-2010 sur l'état et les besoins de l'éducation intitulé
Conjuguer équité et performance en éducation, un choix de société

Dans son rapport 2008-2010 sur l'état et les besoins de l'éducation, le Conseil supérieur de l'éducation a choisi d'examiner le système d'éducation sous l'angle du chemin parcouru depuis la Révolution tranquille et sous celui des zones de vulnérabilité qui subsistent au regard de l'accès à l'éducation et de l'accès à la réussite éducative. Quels sont les obstacles actuels à l'accès et à la réussite éducative des enfants, des jeunes et des adultes? Dans quelles directions doit se poursuivre le développement du système d'éducation dans les prochaines années afin de permettre le développement social et économique de la société québécoise? C'est à ces questions que le Conseil s'est attardé dans le cadre de la réalisation de son rapport.

Les sociétés modernes exercent des pressions importantes sur leur système d'éducation à la fois au regard du niveau de scolarisation de la population et de la complexité des curriculums et au regard des compétences de citoyenneté qui leur sont nécessaires. Par ailleurs, les systèmes d'éducation sont de plus en plus examinés sous l'angle de leur performance, c'est-à-dire de leur capacité à former des citoyennes et des citoyens davantage scolarisés et capables d'exercer pleinement leur citoyenneté au cœur de la société moderne. Inspiré par les principes de l'éducation inclusive portés notamment par l'UNESCO, le Conseil a ainsi analysé le système d'éducation québécois sous l'angle de sa capacité à « inclure » davantage de personnes dans un projet d'éducation ou de formation et à les accompagner vers la réussite.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, le comité de travail formé par le Conseil pour le soutenir au regard de la réalisation du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation a complété ses travaux amorcés au printemps 2009. Les cinq commissions du Conseil ainsi que le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études ont été consultés afin d'enrichir l'analyse de la situation et les orientations dégagées par le comité, dans son projet de rapport.

RÉSULTAT

Le rapport 2008-2010 sur l'état et les besoins de l'éducation, intitulé *Conjuguer équité et performance en éducation, un choix de société*, a été adopté par le Conseil supérieur de l'éducation le 11 juin 2010. Il a été transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui l'a ensuite déposé à l'Assemblée nationale, le 16 novembre 2010. Le rapport ainsi qu'un sommaire en français et en anglais ont été rendus publics le jour même.

PENSÉE DU CONSEIL

Malgré l'ampleur du chemin parcouru en matière d'éducation depuis la Révolution tranquille, et dont il fait état dans son rapport, le Conseil estime qu'il faut faire un pas de plus au regard de l'accès à l'éducation et de l'accès à la réussite éducative, afin que le Québec continue à figurer parmi les sociétés les plus avancées sur le plan de sa performance éducative.

Aussi, dans son rapport, le Conseil relève, pour chaque ordre ou secteur d'enseignement, certains aspects du système éducatif qui limitent ou fragilisent l'accès à la réussite éducative de certaines populations.

Aux yeux du Conseil, trop de jeunes quittent l'école sans avoir acquis une première qualification. Aussi, la capacité du système d'intervenir rapidement auprès des élèves qui ont des caractéristiques particulières ou qui vivent des situations qui fragilisent leur accès à la réussite, et dont on connaît à l'avance les risques potentiels au regard de l'échec scolaire et du décrochage, apparaît centrale et constitue une zone significative de vulnérabilité.

De plus, à l'enseignement primaire et secondaire, la prise en compte de la diversité des rythmes et des besoins d'apprentissage mérite aussi qu'on y prête attention de manière à éviter l'accumulation de retards souvent irréversibles dans les apprentissages, lesquels, constate le Conseil, annoncent systématiquement une forte probabilité d'échec scolaire.

À l'enseignement postsecondaire, l'ouverture à la diversité – c'est-à-dire à une population étudiante hétérogène et ayant des besoins variés et complexes – constitue, selon le Conseil, une zone de vulnérabilité. Cela exige des établissements et des intervenants une plus grande capacité d'adaptation. En outre, l'analyse des taux de réussite à l'enseignement collégial et à l'enseignement universitaire montre que, malgré le chemin considérable parcouru depuis une quarantaine d'années, il y a encore place à amélioration tant sur le plan de la diplomation que sur celui de l'accès à l'éducation.

Enfin, le Conseil relève d'autres zones de vulnérabilité, dont notamment l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle, la continuité des services offerts dans les différents ordres et secteurs d'enseignement, ou encore entre le secteur de l'éducation et d'autres secteurs de la société (santé et services sociaux, main-d'œuvre, etc.) ainsi que la participation des adultes à la formation continue, tant en établissement qu'en entreprise. Dans ce dernier cas, le Québec accuse un retard considérable par rapport au reste du Canada.

Le Conseil propose dans son rapport des pistes d'orientation qui visent à favoriser le développement du système d'éducation qui doit conjuguer équité et performance, c'est-à-dire un système plus inclusif qui permette à chacun d'aller au bout de ses aspirations et de son potentiel, tout en préservant des exigences de haut niveau.

Ces orientations ont trait notamment à la capacité du système d'éducation de prendre en compte la diversité des besoins d'apprentissage, de soutenir une réussite diversifiée et ouverte sur l'avenir et d'assurer une plus grande continuité dans les services d'éducation et de formation, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Le Conseil insiste par ailleurs fortement sur le fait que l'origine socioéconomique constitue encore un déterminant majeur de la réussite à tous les ordres et secteurs d'enseignement. Aussi, il affirme que le développement d'un système d'éducation plus inclusif constitue un choix de société qui doit nécessairement s'inscrire au cœur de la lutte contre la pauvreté.

Le Conseil est enfin d'avis que le développement d'un système d'éducation plus inclusif doit nécessairement faire l'objet d'un suivi de la part de l'État. Il s'agit pour ce dernier d'être garant des principes d'une éducation inclusive par un examen continu de ses différentes dimensions, afin de favoriser l'adaptation du système d'éducation aux besoins des personnes, tout en préservant un haut niveau d'exigences.

C'est dans cet esprit que le Conseil conçoit l'importance d'un système d'éducation qui conjugue équité et performance, un système inclusif qui non seulement accueille les personnes vers la réussite de leur projet de formation, mais aussi qui, plus largement, attire, sollicite, retient et accompagne le plus grand nombre, de manière à permettre à chacun d'aller au bout de son potentiel, selon ses intérêts et ses aspirations, et de participer pleinement à la société.

Rapport 2010-2012 sur l'état et les besoins de l'éducation : *favoriser l'obtention d'une première formation qualifiante pour les jeunes de moins de 20 ans*

Le Rapport 2008-2010 sur l'état et les besoins de l'éducation a mis en lumière la situation particulièrement problématique des jeunes de moins de 20 ans sans qualification. De fait, ces jeunes sont particulièrement vulnérables dans un contexte où les sociétés modernes exigent des compétences de plus en plus importantes. Par ailleurs, le développement social et économique de la société québécoise nécessite la contribution de chacun, le Québec ne peut se permettre d'avoir son lot de laissés-pour-compte. Ces jeunes naviguent également dans un univers complexe. Au carrefour d'un ensemble de services offerts par de nombreux intervenants, tant du réseau de l'éducation que de celui des services sociaux ou de l'emploi, l'accès à un service approprié à leurs besoins, dans une perspective de continuité, ressort comme un défi majeur.

Dans cette perspective, le Conseil supérieur de l'éducation a choisi de travailler sur la question de l'obtention d'une première formation qualifiante pour les jeunes de moins de 20 ans. Il se propose d'examiner la question notamment sous l'angle de l'offre de formation pour les jeunes de 15 à 19 ans (diversité, accessibilité, flexibilité, continuité), sous l'angle de la contribution possible du secteur de la main-d'œuvre à la formation professionnelle initiale des jeunes et sous celui de l'accès des jeunes à un accompagnement qui leur permette de formuler un projet de formation et de cheminer vers la réussite et une insertion professionnelle réussies.

Les travaux relatifs à la préparation du Rapport 2010-2012 ont démarré à l'automne 2010. Outre le choix du thème, le Conseil a constitué un comité de travail formé de treize personnes du réseau de l'éducation et d'autres secteurs de la société et leur a donné le mandat de préparer un projet de rapport sur le thème en question. Au cours de l'exercice financier 2010-2011, les membres du comité se sont rencontrés à trois reprises. Un devis de travail a été adopté par le Conseil en décembre 2010.

OBJECTIF 2: Proposer une vision de l'éducation des adultes et de la formation continue qui tienne compte à la fois des besoins et des capacités des adultes ainsi que des défis de la société québécoise.

Avis Les services offerts aux entreprises par le réseau de l'éducation : pour un meilleur accès aux ressources collectives

Sous la pression de la mondialisation de l'économie et de l'évolution rapide de la technologie, le renouvellement continu des compétences de la main-d'œuvre est devenu une question cruciale. Aussi, malgré l'importance que revêt le développement des compétences des personnes en emploi, tous les adultes québécois n'ont pas accès à la formation.

Dans l'analyse québécoise des données d'enquêtes canadiennes, on constate un redressement en ce qui a trait à la formation soutenue par l'employeur. Cependant, bien que le Québec ait pratiquement rattrapé le retard par rapport au Canada dans les entreprises de grande taille, c'est dans les petites entreprises que le retard du Québec reste significatif. L'égalité des chances pour les travailleuses et les travailleurs des entreprises demeure donc une question sociale qui presse plusieurs acteurs d'intervenir, dont les organismes du réseau de l'éducation. Devant l'importance du défi à relever, le Conseil a jugé opportun de mettre en lumière la réponse du réseau de l'éducation aux besoins des entreprises et à ceux de formation continue de leur personnel.

RÉSULTAT

L'avis adopté par le Conseil en mars 2010 a été rendu public en décembre 2010.

**PROCESSUS
D'ÉLABORATION**

Le Conseil a confié à la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue le mandat de préparer un avis pour apporter un éclairage sur la façon dont l'expertise du réseau de l'éducation, résultant d'investissements substantiels de fonds publics, peut être mise à profit dans un contexte nouveau de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, aux côtés d'autres acteurs qui y exercent un rôle majeur.

**PENSÉE
DU CONSEIL**

Le Conseil reconnaît la responsabilité des entreprises en ce qui concerne la formation et le perfectionnement de leur personnel. Il rappelle toutefois que, du fait de ses retombées collectives sur la société québécoise, la formation continue de la main-d'œuvre se situe à la jonction du domaine privé et du domaine public. Aussi l'apport du réseau de l'éducation doit-il être envisagé dans une perspective de complémentarité des actions afin de favoriser un meilleur accès aux ressources publiques.

Le Conseil constate que si les organismes scolaires déploient des efforts importants afin d'apporter une réponse aux besoins des entreprises et à ceux de formation continue de la main-d'œuvre en emploi, on ne trouve aucun mandat explicite à cet égard dans les lois et règlements qui régissent le réseau de l'éducation. L'absence d'encadrement officiel fragilise la capacité des organismes d'offrir leur expertise et l'accès des entreprises, de leur personnel et des organisations à ces ressources collectives.

Par ailleurs, le Conseil observe qu'à tous les ordres d'enseignement, les services aux entreprises se situent généralement en périphérie des activités courantes des établissements d'enseignement, ce qui crée certaines tensions au sein même des organismes, notamment dans le recours à l'expertise du personnel enseignant permanent dans l'utilisation des espaces et du matériel. C'est pourquoi le Conseil recommande notamment aux organismes scolaires d'encourager les échanges d'expertise professionnelle entre les personnes affectées à l'enseignement ordinaire et le personnel des services aux entreprises et de faciliter l'utilisation des ressources humaines et matérielles des établissements d'enseignement aux fins de la formation continue dans les entreprises.

Le Conseil observe enfin qu'au Québec la collaboration entre les acteurs publics du réseau de l'éducation et ceux du réseau de la main-d'œuvre varie d'une région à l'autre, qu'elle tient souvent aux personnes en place et que le partenariat a de la difficulté à s'installer à demeure. Le Conseil invite les organismes scolaires à convenir de la meilleure utilisation possible de leurs créneaux d'intervention respectifs sur un territoire donné. Le Conseil appelle en outre au partenariat des acteurs publics du réseau de la main-d'œuvre et du réseau de l'éducation.

Avis sur les stratégies prometteuses pour le rehaussement des compétences des adultes ayant un faible niveau de littératie

Le rapport québécois d'une enquête internationale réalisée en 2003 révèle que près de la moitié de la population québécoise âgée de 16 à 65 ans n'atteint pas le niveau de compétence en littératie jugé souhaitable pour fonctionner aisément dans la société actuelle. Or, l'acquisition comme le maintien de telles compétences constituent un gage de développement social et économique d'une société.

Au cours des années, on observe une évolution dans le champ conceptuel relatif à la littératie. On est passé d'une conception opposant les lecteurs et les non-lecteurs dans la maîtrise des codes linguistiques (analphabétisme et alphabétisme) vers une conception où la maîtrise de ces codes s'inscrit dans un continuum (littératie). L'évolution conceptuelle conduit également à dépasser la seule maîtrise des codes et à concevoir la littératie comme l'ensemble des compétences rattachées à la compréhension et à l'utilisation de l'information écrite dans la vie courante.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue le mandat de préparer un avis qui apportera un éclairage sur les stratégies prometteuse favorisant le rehaussement des savoirs et des compétences des adultes dont le niveau de littératie est faible. La Commission devra également proposer des orientations et des pistes d'action à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi qu'un éclairage sur les relations établies entre les acteurs agissant dans ce domaine.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue s'est réunie à quatre reprises. Un devis de travail a été adopté par le Conseil en mars 2011. Les travaux de la Commission se poursuivront au cours de l'année 2011-2012.

2.1.2 Axe : L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

OBJECTIF 3 : Promouvoir une formation qui favorise le plein développement des élèves en prenant en compte leurs besoins diversifiés, et qui mobilise tous les acteurs de l'école et de la communauté.

Avis sur l'éducation préscolaire : Le préscolaire, une étape importante pour le développement de l'enfant et pour sa réussite éducative

L'éducation préscolaire s'inscrit dans des objectifs de développement global et de préparation à l'école de l'enfant. Ces objectifs prennent aujourd'hui une importance renouvelée. En effet, l'accent mis sur la réussite scolaire et sur les moyens de réduire le décrochage, ainsi que la prise de conscience de l'influence des expériences éducatives de la petite enfance sur l'éducation tout au long de la vie, mettent à l'ordre du jour la question de l'éducation préscolaire et les manières de favoriser le développement optimal des jeunes enfants. La société québécoise reconnaît de plus en plus la nécessité de l'intervention précoce pour soutenir la réussite éducative de tous les enfants, et particulièrement celle des enfants vulnérables. La préoccupation pour l'éducation préscolaire n'est pas le seul fait du Québec : les récents travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants témoignent de l'importance accordée à ce sujet dans un grand nombre de pays.

Conscient de l'importance des enjeux relatifs à l'éducation préscolaire, le Conseil a confié à la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire le mandat de préparer, pour la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et pour les divers acteurs du milieu scolaire, un avis sur l'éducation préscolaire comme étape importante pour le développement de l'enfant et pour sa réussite éducative.

Le mandat de la Commission est de procéder à une analyse permettant de :

- dresser un portrait des services éducatifs préscolaires et de leur évolution au Québec;
- cerner les forces et les limites de la réponse aux besoins éducatifs des enfants d'âge préscolaire au regard des enjeux d'accès démocratique, d'approche pédagogique et de continuité;
- recommander des actions à entreprendre pour assurer une meilleure réponse aux besoins éducatifs des enfants d'âge préscolaire.

RÉSULTAT

Au cours du dernier exercice, le Conseil a adopté le devis de travail présenté par la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. De plus, à sa rencontre de décembre 2010, le Conseil a étudié le premier rapport d'étape des travaux devant mener à l'avis.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

La Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire a tenu trois rencontres de travail au cours de l'année financière 2010-2011. Ces rencontres ont notamment permis à la Commission de recevoir des invités qui l'ont entretenue de thèmes liés à l'éducation préscolaire. La Commission a également pris connaissance d'un portrait des services d'éducation préscolaire au Québec, d'une recension des écrits scientifiques sur l'éducation préscolaire ainsi que de divers compléments d'information portant notamment sur l'éducation préscolaire en France, en Suède et en Ontario. Enfin, la Commission a amorcé la réalisation d'une enquête-terrain dont les résultats alimenteront sa réflexion sur le thème. Les travaux se poursuivront au cours de l'exercice 2011-2012.

2.1.3 Axe : L'enseignement secondaire

OBJECTIF 4 : Promouvoir une formation de base commune et des services éducatifs qui favorisent la réussite des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés.

Avis portant sur le développement professionnel du personnel enseignant du secondaire

Le fait de soutenir le personnel enseignant pour l'aider à accomplir sa mission suppose que l'on se penche sur ses besoins de formation et de perfectionnement dans une perspective de développement professionnel tout au long de la carrière. Une telle conception s'inscrit dans le courant de la professionnalisation de l'enseignement au Québec. Aussi, le rôle des directions d'école dans l'accompagnement pédagogique et le développement professionnel des enseignantes et des enseignants du secondaire est-il crucial. Il s'agit toutefois d'une responsabilité partagée, chacun ayant un rôle à jouer à l'égard de son propre développement.

Par ailleurs, l'accompagnement pédagogique peut contribuer à briser l'isolement professionnel du personnel enseignant, à favoriser l'insertion professionnelle des débutantes et débutants et être un moyen de lutter contre l'abandon de la profession. Enfin, une enseignante ou un enseignant engagé établit une relation pédagogique signifiante avec ses élèves, ce qui en retour, influencerait positivement l'engagement des élèves dans leur projet de formation. Pour le Conseil, ce sont là autant de motifs de s'intéresser au développement professionnel du personnel enseignant du secondaire.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement secondaire le mandat de préparer un avis qui apportera un éclairage sur les facteurs de réussite et les conditions à réunir pour assurer le développement professionnel du personnel enseignant du secondaire. La Commission devra aussi proposer des orientations et des pistes d'action à l'intention de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et aux autres acteurs scolaires en matière de rôles et responsabilités, de processus d'accompagnement, d'offre de formation continue, d'aménagements organisationnels et de structures de concertation et de participation.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

À l'automne 2010, le Conseil a approuvé le devis de travail proposé par la Commission de l'enseignement secondaire. En mars 2011, cette dernière a soumis au Conseil pour étude un premier rapport d'étape. Les travaux se poursuivront au cours de l'exercice 2011-2012.

2.1.4 Avis sur des projets de modification réglementaire en rapport avec l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

- Avis sur les projets de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, le Régime pédagogique de la formation professionnelle et le Régime pédagogique de la formation générale des adultes.**

À la suite de la publication à la *Gazette officielle du Québec* de trois projets de règlement, le 3 février 2010, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a demandé au Conseil supérieur de l'éducation un avis, conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et à l'article 458 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Le premier projet de règlement visait à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, le deuxième, le Régime pédagogique de la formation professionnelle et le troisième, le Régime pédagogique de la formation générale des adultes.

Les modifications proposées dans le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire avaient trait à l'organisation scolaire et au cheminement des élèves. Certaines modifications concernaient le calendrier scolaire, c'est-à-dire l'encadrement et l'aménagement du temps consacré aux services éducatifs. Une autre modification avait trait au moment où doit être donné le cours *Éthique et culture religieuse* dans la grille-matières au deuxième cycle du secondaire. Enfin, le projet de règlement prévoyait la possibilité d'une seconde année de fréquentation en première secondaire.

Les modifications proposées dans les projets de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de la formation professionnelle et celui de la formation générale des adultes constituaient essentiellement des mesures de concordance avec les modifications proposées pour le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Ces mesures de concordance concernaient l'organisation scolaire, et plus particulièrement les jours de congé des élèves.

RÉSULTAT

Le Conseil a rendu public un avis en avril 2010.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Pour élaborer cet avis, le Conseil a confié à un comité *ad hoc*, sous la responsabilité d'un membre du Conseil supérieur, le mandat de préparer un avis sur ces modifications. Le comité a procédé à une analyse des modifications proposées dans le projet de règlement en tenant compte, d'une part, du besoin de faire évoluer les encadrements du système pour mieux servir les visées éducatives de la société québécoise et, d'autre part, de la nécessité d'en préserver la cohérence d'ensemble au regard des orientations prises ces dernières années en vue d'assurer la réussite du plus grand nombre. Ainsi, le Conseil a abordé cette demande dans la perspective plus large des effets des modifications proposées sur la réponse aux besoins éducatifs des élèves et sur le système d'éducation, y compris sur ses acteurs. En conséquence, les modifications apportées ont été considérées sous l'angle de leur cohérence, de leur pertinence et de leur faisabilité.

PENSÉE DU CONSEIL

Le Conseil rappelle que, parmi les différents mécanismes qui encadrent le réseau de l'éducation, le régime pédagogique constitue un véritable contrat éducatif entre les acteurs de l'éducation et l'État. En application de la Loi sur l'instruction publique, le régime pédagogique propose une vision qui témoigne de ce que doit être une formation pertinente et de qualité pour tous les élèves du Québec. Pour le Conseil, il importe que cette vision soit partagée, au premier chef, par les acteurs du réseau.

Le Conseil a constaté que certaines des modifications proposées visaient à accorder une plus grande marge de manœuvre locale pour répondre aux besoins variés des différents milieux. Toutefois, selon le Conseil, plusieurs des modifications du projet de règlement soulevaient aussi des interrogations quant à leur pertinence au regard du soutien à la réussite et à la persévérance scolaires, à leur cohérence avec d'autres dispositifs ainsi qu'à leur faisabilité.

C'est pourquoi le Conseil invitait la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à se donner plus de temps pour analyser, avec les acteurs concernés, les effets possibles des modifications proposées, et ce, dans une perspective pédagogique, culturelle et sociale.

Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner

À la suite de la publication à la Gazette officielle du Québec, le 19 février 2010, du projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a demandé un avis au Conseil supérieur de l'éducation conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et à l'article 458 de la Loi sur l'instruction publique.

Les modifications proposées dans le projet de règlement visaient à assurer la cohérence avec l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) auquel le Québec a adhéré, à rendre permanentes les dispositions qui permettent la délivrance de l'autorisation provisoire d'enseigner en formation générale et enfin, à préciser et à faciliter l'application du Règlement.

RÉSULTAT

Le Conseil a adopté un avis le 30 avril 2010 et l'a rendu public le 19 mai 2010.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Pour élaborer cet avis, le Conseil a formé un comité de travail, sous la responsabilité d'un membre du Conseil supérieur de l'éducation, et il lui a confié le mandat de préparer un avis sur ces modifications. Le Conseil s'est aussi donné un cadre d'analyse reposant sur différents principes dont la protection du public. Il reconnaissait aussi le droit des élèves des secteurs public et privé de l'enseignement de recevoir une formation offerte par du personnel enseignant qualifié.

Le Conseil a également mené une consultation auprès de divers organismes qui s'intéressent à la formation en enseignement.

PENSÉE DU CONSEIL

Le Conseil considère que toutes les mesures visant à accroître la mobilité du personnel enseignant entre les provinces et territoires canadiens sont en soi positives. Elles permettent une plus grande fluidité de la main-d'œuvre et sont susceptibles d'attirer au Québec des candidates et candidats qualifiés en enseignement. Toutefois, le Conseil est d'avis que les candidats formés et diplômés en enseignement à l'extérieur du Québec doivent se soumettre au mécanisme d'encadrement de l'obtention du brevet d'enseignement, estimant que ce mécanisme ne contrevient en rien à la pleine mobilité de la main-d'œuvre.

Le Conseil a aussi examiné les modifications au Règlement qui ont pour objet de rendre permanentes certaines voies de formation à l'enseignement et d'accès à la profession. À ce chapitre, le Conseil se déclare favorable à une certaine diversification des parcours de formation, mais il émet des réserves. Il propose au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de prolonger l'échéance de ces programmes jusqu'en 2016 et d'évaluer leur bien-fondé et leur pertinence après ces dix années d'existence.

Enfin, le Conseil a examiné d'autres modifications au Règlement qui sont de nature à clarifier certains articles ou à en faciliter l'application. Hormis quelques remarques pour apporter des précisions, le Conseil s'est montré favorable à ces modifications.

Avis Pour une évaluation au service des apprentissages et de la réussite des élèves

Le 11 juin 2010, le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire paraissait à la *Gazette officielle du Québec*. Conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et à l'article 458 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil supérieur de l'éducation devait produire un avis à l'intention de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Les modifications proposées dans le projet de règlement portaient principalement sur l'évaluation des apprentissages. Ce projet propose notamment d'instaurer un bulletin unique. Il fixe des normes portant sur la manière de constituer et de présenter les résultats dans le bulletin en plus de rendre obligatoires l'évaluation des connaissances et la transmission aux parents des normes et modalités d'évaluation des apprentissages dès le début de l'année scolaire. La date d'entrée en vigueur de ces modifications serait le 1^{er} septembre 2010.

RÉSULTAT

Le Conseil a adopté cet avis en juillet 2010 et l'a rendu public en août 2010.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le Conseil a confié à un comité *ad hoc*, sous la présidence d'un membre du Conseil, le mandat de préparer un avis sur ces modifications au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. En parallèle, le Conseil a mené une consultation auprès des organismes touchés par ce projet de règlement et des membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ainsi que des membres de la Commission de l'enseignement secondaire.

PENSÉE DU CONSEIL

Tout d'abord, selon le Conseil, les modifications proposées doivent s'inscrire dans l'esprit du contrat éducatif qu'est le régime pédagogique, lequel résulte d'une vision partagée par les acteurs et accorde une place prépondérante à la prise en compte des besoins des élèves en vue de la réussite du plus grand nombre.

Ensuite, puisque ces modifications n'impliquent pas de changement aux autres encadrements que sont la Loi sur l'instruction publique, le Programme de formation de l'école québécoise et la Politique d'évaluation des apprentissages, le Conseil estime que ces modifications doivent :

- être cohérentes avec les visées éducatives du nouveau pédagogique, en particulier au regard :
 - du maintien d'exigences de haut niveau, notamment par le développement des compétences de l'élève;
 - de la prise en compte de la diversité des rythmes d'apprentissage des élèves, notamment par l'organisation en cycles;
 - d'une évaluation, au service de l'apprentissage et de la réussite, qui s'appuie sur le jugement professionnel du personnel enseignant;
- prendre appui sur les acquis de tous les acteurs scolaires et les parents qui se sont engagés dans l'implantation du nouveau pédagogique depuis plus d'une décennie et sur les résultats de recherche;
- s'inscrire dans une perspective de consolidation des pratiques en matière d'évaluation des apprentissages dans une approche par compétences;
- respecter les responsabilités confiées au palier local (autonomie) en matière pédagogique et de reddition de comptes.

Par ailleurs, les modifications proposées pour rendre compte des apprentissages effectués par l'élève doivent prendre en compte les exigences de faisabilité, notamment au regard des pratiques enseignantes, des contraintes de système et de la disponibilité des outils nécessaires à l'évaluation des apprentissages.

Considérant les visées de la société québécoise à l'égard de son système d'éducation depuis plus d'une décennie, soit le rehaussement des exigences du curriculum et la réussite du plus grand nombre d'élèves, le Conseil recommandait à la ministre de ne pas procéder aux modifications prévues au projet de règlement modifiant le régime pédagogique et de poursuivre l'examen des pratiques d'évaluation des apprentissages en collaboration étroite avec les acteurs du milieu scolaire afin de procéder aux adaptations requises pour certains aspects, cela en cohérence avec les encadrements en vigueur, dont le Programme de formation de l'école québécoise.

2.2 Orientation 2

Favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société

2.2.1 Axe : L'enseignement collégial

OBJECTIF 5 : Proposer une vision de l'enseignement collégial qui lui permette de mieux répondre aux réalités et aux besoins éducatifs des étudiants, en tenant compte des défis de la société québécoise.

Avis Regards renouvelés sur la transition entre le secondaire et le collégial

À l'automne 2010, sont arrivés à l'enseignement collégial bon nombre d'élèves formés par le nouveau pédagogique et par le Programme de formation de l'école québécoise, en implantation au primaire depuis 2000. Ces élèves ont eu une formation différente de celle des étudiants admis précédemment à l'enseignement collégial. Les établissements d'enseignement collégial, pour bien les accueillir, ont dû s'y préparer en tenant compte de différents éléments.

En 2008, le Conseil avait confié à la Commission de l'enseignement collégial le mandat de préparer un avis portant sur les conditions et les modalités à mettre en place pour assurer une transition qui soit la plus harmonieuse possible entre le secondaire et l'enseignement collégial. Trois principaux objets avaient été retenus pour la réalisation du mandat : cerner les éléments du nouveau pédagogique du secondaire pouvant avoir des effets sur la formation des jeunes, déterminer les conditions et les mécanismes à mettre en place pour assurer une transition harmonieuse et proposer des pistes d'action pour encadrer l'arrivée à l'enseignement collégial des jeunes issus du nouveau pédagogique en vue de les accompagner vers la réussite de leur parcours à cet ordre d'enseignement.

RÉSULTAT

L'avis adopté par le Conseil en février 2010 a été rendu public le 27 mai 2010.

PENSÉE DU CONSEIL

Le Conseil a retenu trois angles pour examiner les transitions : l'angle de l'articulation qui a trait aux structures, aux règles de sanction d'un ordre et d'admission dans un autre ordre ; l'angle de l'arrimage qui regarde les liens à établir entre les savoirs et les pratiques pédagogiques et évaluatives des différents ordres et l'angle de l'intégration qui concerne l'action de l'élève pour passer d'un ordre à l'autre et l'action du collège qui doit accueillir les étudiants en tenant compte des différents volets de l'intégration.

L'angle de l'articulation des structures

La transition est d'abord conditionnée par le système d'éducation lui-même au regard de ses structures. Le système d'éducation doit faire preuve de cohérence et assurer que les exigences pour accéder à l'enseignement collégial permettent la réussite éducative tout en ayant la souplesse de favoriser les parcours plus atypiques de certains étudiants. Cohérence du système et souplesse doivent donc agir tels des contrepoids mutuels. À ce titre, le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de suivre les effets des changements introduits, notamment aux règles d'admission, sur le cheminement des étudiantes et des étudiants au collégial et sur leur réussite, et d'apporter les ajustements requis, le cas échéant.

L'angle de l'arrimage des savoirs et des pratiques pédagogiques

La façon dont sont arrimés les contenus et les pratiques pédagogiques et évaluatives des deux ordres d'enseignement influencent la transition des jeunes. Ainsi, le Conseil invite les enseignantes et les enseignants du secondaire et du collégial à connaître les programmes et les pratiques de chacun des deux ordres d'enseignement pour être en mesure de mieux préparer ou de mieux accueillir, selon le cas, l'étudiant qui vivra la transition. Pour ce faire, il considère qu'il est nécessaire de favoriser et de soutenir les échanges entre le personnel des deux ordres d'enseignement. Il invite également les enseignants des collèges à établir les changements à apporter à leur enseignement pour que leurs étudiants puissent cheminer en continuité avec le secondaire en respect des exigences du collégial.

L'angle de l'intégration des étudiants

Pour le Conseil, le processus de transition que vit un étudiant à son arrivée n'est pas le seul fait de ses premières semaines à l'enseignement collégial. En effet, son intégration – tant institutionnelle, intellectuelle, sociale et vocationnelle – se prépare dès le secondaire. C'est, entre autres choses, par le travail qu'il consacre à ses études au secondaire, par les réflexions qu'il mène sur son choix de carrière et par l'exploration de ses aspirations professionnelles que l'élève choisira un programme d'études et se préparera à s'engager dans ses études collégiales. Par conséquent, le Conseil invite les établissements d'enseignement collégial, conjointement avec les établissements d'enseignement secondaire, à diffuser de l'information dès le deuxième cycle du secondaire pour faire connaître aux futurs étudiants les exigences de l'enseignement collégial et à mettre en place des initiatives pour amorcer leur préparation.

Le Conseil recommande enfin de soutenir l'intégration des nouveaux étudiants ayant des besoins particuliers par des ressources financières adéquates, par l'ajustement des pratiques éducatives de l'enseignement collégial et par la diffusion d'information à leur intention ainsi qu'à celle de leurs parents sur les services disponibles à l'établissement d'enseignement.

Avis sur les choix du Québec et des établissements d'enseignement collégial en matière d'internationalisation de l'enseignement collégial

Dans ses présents travaux, le Conseil envisage l'internationalisation de l'enseignement collégial comme une réponse des acteurs à un environnement social, économique, politique, culturel et éducatif. Toutefois, pour le Conseil, l'internationalisation de l'enseignement collégial ne peut être simplement interprétée comme une réponse naturelle à un environnement globalisé : c'est la lecture qui est faite de l'environnement qui détermine les besoins estimés prioritaires et les choix qu'ils appellent.

Comment concilier le rôle des établissements d'enseignement collégial sur la scène internationale et les attentes de la société dans laquelle ils s'insèrent? En quoi l'internationalisation participe-t-elle à la mission éducative des établissements d'enseignement collégial? Quels choix se dessinent pour le Québec en matière d'internationalisation de l'enseignement collégial? Pour les établissements d'enseignement collégial? Ces questionnements, points de départ des travaux actuels, ont permis au Conseil de définir les contours du mandat de travail qui lui permettra de poursuivre la réflexion dans les prochains mois.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement collégial le mandat de préparer un avis portant sur l'internationalisation de l'enseignement collégial. La Commission a entrepris ses travaux en mai 2010 et présenté un devis de travail, lequel a été adopté par le Conseil en décembre 2010.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

En 2010-2011, la Commission s'est réunie à quatre reprises sur ce thème. Les trois premières rencontres ont permis à la Commission d'élaborer le devis de travail qui a été présenté au Conseil. Ce devis de travail se fonde sur une recension des écrits, sur l'audition d'experts et sur la délibération des membres de la Commission. La Commission s'est montrée soucieuse d'apporter une contribution significative et innovante et a notamment documenté certains choix historiques des établissements d'enseignement collégial eu égard à l'internationalisation. La Commission a ainsi réuni des acteurs de l'internationalisation de l'enseignement collégial détenteurs d'un savoir tacite qui n'avait jamais été recueilli jusqu'alors. De plus, elle a établi des partenariats avec des acteurs du réseau pour obtenir des données sur certaines activités internationales des établissements d'enseignement collégial. Les travaux se poursuivront au cours de l'exercice 2011-2012.

2.2.2 Axe : L'enseignement et la recherche universitaires

OBJECTIF 6 : Proposer une vision de l'université qui lui permette de jouer pleinement son rôle en matière de formation, d'avancement des connaissances et de service à la collectivité.

Avis Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs

Le développement des formations aux cycles supérieurs est un enjeu important au Québec pour assurer à la fois la préparation de la relève scientifique, la formation professionnelle de haut niveau et la préparation à l'exercice de la carrière professorale à l'université. Dans les politiques publiques, un accent est mis sur les formations de cycles supérieurs pour accroître la recherche et l'innovation et, de ce fait, contribuer au développement social et économique du Québec. Divers éléments de contexte commandent toutefois une réflexion à ce sujet, qu'il s'agisse de la récente expansion des cycles supérieurs, de la diversification de son paysage avec la multiplication des programmes courts (micro-programmes, certificats et diplômes), des hauts taux d'abandon qui s'y observent et de la durée des études qui, pour de nombreux étudiants, dépasse la durée prévue des programmes. L'avis constitue donc une occasion d'examiner les diverses composantes des formations aux cycles supérieurs, en vue d'en orienter le développement à moyen et à long terme.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

De 2008 à 2010, plusieurs travaux ont été menés pour appuyer l'élaboration de l'avis sur les formations aux cycles supérieurs :

- l'établissement d'un portrait quantitatif de l'évolution du nombre d'étudiants aux cycles supérieurs ainsi que des programmes de cycles supérieurs;
- des entretiens avec les principaux responsables de la coordination et de la planification de la formation aux cycles supérieurs dans chacune des universités québécoises et au siège social de l'Université du Québec;
- une recension des écrits et une consultation d'experts sur différentes facettes des formations aux cycles supérieurs, telles que les facteurs de leur évolution et l'insertion professionnelle des diplômés;
- une recension des écrits sur les caractéristiques et les tendances d'autres systèmes universitaires (essentiellement ceux de l'Europe et des États-Unis) en ce qui a trait aux formations aux cycles supérieurs;
- des rencontres avec des représentants des principaux groupes d'acteurs concernés.

RÉSULTAT

Adopté au Conseil en février 2010, l'avis intitulé *Pour une vision actualisée des formations aux cycles supérieurs* a été rendu public en octobre 2010.

PENSÉE DU CONSEIL

Constatant les spécificités des formations québécoises aux cycles supérieurs, le Conseil rejette l'idée d'un alignement sur un modèle unique de formation, tel qu'il est promu par exemple en Europe. De fait, aux yeux du Conseil, les formations québécoises sont ancrées dans l'histoire et dans la culture et elles proposent des réponses adaptées aux besoins individuels et collectifs. Le Conseil souligne toutefois l'importance pour le Québec de faire connaître et reconnaître ses formations aux cycles supérieurs, avec leurs spécificités propres, afin d'assurer le rehaussement de la scolarisation de la population, de soutenir la mobilité des personnes formées dans les universités québécoises et d'accroître l'attractivité de ces dernières sur la scène internationale.

En outre, le Conseil propose l'actualisation de certaines pratiques afin d'assurer la vitalité et le développement des formations québécoises aux cycles supérieurs, dont les suivantes.

- Le Conseil recommande de favoriser le passage accéléré de la maîtrise au doctorat, particulièrement dans le cas d'étudiants de maîtrise qui possèdent des acquis significatifs en recherche. Une telle pratique paraît opportune, vu l'élargissement de l'offre de programmes au doctorat, les données relatives à la durée des études à la maîtrise et les objectifs de rehaussement de la scolarisation.
- Convaincu de la contribution des stagiaires postdoctoraux à l'effort national de recherche, le Conseil est soucieux de la mise en place de conditions favorables à leur recrutement et à leur accueil au sein des universités québécoises. C'est pourquoi il souhaite que le stage postdoctoral soit considéré pleinement comme une formation de spécialisation en recherche et que sa définition soit revue de manière à assurer l'admissibilité de tous les candidats de qualité.
- L'expansion récente des programmes menant à des attestations, à des certificats et à des diplômes du deuxième cycle témoigne pour le Conseil de l'intérêt qu'ils représentent pour les individus et la société. Considérant le fait que leur création est parfois source de tensions entre les universités et les demandeurs de formation, le Conseil recommande aux universités de s'assurer de l'existence de balises claires entourant l'élaboration de ces programmes, comme c'est le cas pour les programmes menant à un grade.

Enfin, deux dimensions paraissent au Conseil particulièrement déterminantes de la réussite aux cycles supérieurs : le soutien financier et l'encadrement. D'une part, le Conseil rappelle que les situations financières précaires des étudiants sont susceptibles d'entraîner un allongement de la formation, voire son abandon. Parce qu'une majorité d'étudiants méritants sont privés des bourses d'excellence accordées par les organismes subventionnaires et que les montants attribués sont restreints, le Conseil recommande l'accroissement du nombre de bourses d'excellence et l'indexation de leur montant, et ce, dans tous les domaines disciplinaires. D'autre part, les difficultés et les tensions qui peuvent naître dans le contexte de l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs amènent le Conseil à promouvoir l'explicitation des responsabilités respectives des étudiants, des professeurs et des universités au sein des politiques institutionnelles.

□ Avis sur les défis que posent les réalités étudiantes actuelles

Depuis les années 1960, les efforts de démocratisation de l'enseignement supérieur ont profondément transformé la figure de l'étudiant universitaire, laquelle est devenue plurielle. La massification progressive des universités a notamment permis aux femmes et aux étudiants de première génération d'accéder à l'enseignement universitaire. Le développement des cycles supérieurs a contribué à la présence d'étudiants plus âgés sur les campus, faisant parfois coïncider la période des études avec la parentalité. L'importance accordée à l'apprentissage tout au long de la vie dans la société du savoir et l'assouplissement de certaines exigences liées à l'admission et au cheminement ont aussi permis à des étudiants plus âgés de retourner aux études après une interruption plus ou moins longue.

Les étudiants universitaires ont changé et leurs réalités actuelles telles que le travail pendant les études, la conciliation études-famille et les parcours irréguliers posent des défis aux étudiants eux-mêmes, aux universités et à la société québécoise. L'avis en préparation doit permettre de proposer des pistes d'action visant à prendre en considération les réalités étudiantes actuelles et, ultimement, à favoriser l'accès, la réussite et la persévérance de toutes les personnes qui le souhaitent et qui en ont le potentiel.

RÉSULTAT

En juin 2010, le Conseil a confié à sa Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires le mandat d'élaborer un avis sur le thème de la conciliation études-travail-famille à l'université. Lors de l'adoption du devis, en décembre 2010, le Conseil a convenu, sur la base d'une proposition de la Commission, de reformuler le thème pour le faire porter sur les défis que posent les réalités étudiantes. Un premier rapport d'étape est en préparation pour dépôt au Conseil à l'automne 2011.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

La Commission a entendu des experts et a examiné des recensions des écrits sur l'évolution des étudiants universitaires et sur les tendances sociales qui façonnent les réalités étudiantes. Elle s'est également approprié quelques données quantitatives relatives à l'évolution des étudiants universitaires. En outre, des travaux ont été amorcés au printemps 2011 en ce qui a trait au repérage et à l'analyse des encadrements nationaux qui influencent les réalités étudiantes ainsi que des politiques institutionnelles qui encadrent la prise en compte de ces réalités au sein des universités. Les travaux se poursuivront au cours de l'exercice 2011-2012.

2.3.1 Axe : La fonction du Conseil

OBJECTIF 7: Soutenir la fonction du Conseil de collaborer avec la ministre.

Recours à des mécanismes de communication diversifiés avec la ministre

La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation stipule que la fonction première du Conseil est de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation.

Aussi, au cours de la dernière année, le Conseil a continué de porter une attention toute particulière à la détermination et à la mise en œuvre de mécanismes appropriés et diversifiés de communication avec la ministre. À titre d'exemple, chaque fois que le Conseil publie un avis ou produit un rapport, sa présidente se rend disponible pour en faire une présentation verbale à la ministre. C'est d'ailleurs dans ce contexte que, en 2010-2011, à cinq occasions, la présidente du Conseil a rencontré la ministre ou des membres de son cabinet pour présenter les avis à la suite de leur adoption.

Par ailleurs, le Conseil s'assure de maintenir des relations de collaboration avec le personnel du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cet objectif a été favorisé par la participation du directeur général des politiques, de la recherche et de la planification stratégique du Ministère à titre de représentant de la sous-ministre en titre qui siège d'office au Conseil. De plus, en mai 2010, la présidente du Conseil, accompagnée de la secrétaire générale, a eu l'occasion de présenter les travaux en cours de préparation par l'ensemble des instances du Conseil lors d'une réunion régulière du bureau de la sous-ministre.

Finalement, plusieurs rencontres ont été tenues avec le personnel du Ministère pour échanger de l'information utile sur les avis en cours de préparation.

Soutien de la capacité du Conseil à réaliser son mandat par une gestion prévisionnelle de ses membres et de ceux de ses commissions et de ses comités : suivi continu de la composition des instances du Conseil et consultation des organismes pour l'obtention de candidatures

Au Conseil et à ses instances siègent des acteurs de l'éducation de tous les ordres et secteurs d'enseignement, tant du personnel de l'éducation que des parents, des étudiants et des représentants de la société civile. Ce sont près d'une centaine de personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent aux travaux du Conseil et de ses commissions et comités.

Le Conseil remplit une fonction démocratique en jouant le rôle de pont entre les acteurs de l'éducation, la population en général et les décideurs. Pour exercer pleinement cette fonction, le Conseil doit donc, en plus d'être à l'écoute des besoins et des préoccupations du milieu de l'éducation dans toutes les régions, s'assurer que la composition de ses instances lui permette de bien exercer cette fonction.

Le Conseil consulte annuellement plus d'une centaine d'organismes afin de solliciter des propositions de candidatures pour combler les sièges qui deviennent vacants dans ses différentes commissions. Chaque année, environ le quart des membres terminent leur mandat. Ce rythme d'arrivée de nouveaux membres permet le renouvellement des instances tout en assurant la continuité des travaux. En juin 2010, le Conseil a nommé les membres de ses commissions et procédé à la désignation des personnes pour en exercer la présidence. Il est à noter que ce processus de consultation permet aussi de constituer une banque de candidatures potentielles qui pourra servir lors de la nomination par le Conseil des ministres de nouveaux membres du Conseil.

Le Conseil veille ainsi à ce que ses instances soient les plus représentatives possible du milieu éducatif québécois et de la diversité de la société québécoise. Aussi, a-t-il déterminé certaines balises qui permettent, lors de la nomination de nouveaux membres de commissions et de comités, de tenir compte de caractéristiques, notamment l'ordre et le secteur d'enseignement, la fonction occupée, le territoire de provenance et le genre (proportion hommes-femmes), avec la préoccupation de refléter la diversité des réseaux scolaires et de la société québécoise.

Finalement, afin de faciliter l'intégration des nouveaux membres de ses instances et de favoriser la transition au regard des travaux en cours, le Conseil a encore une fois porté une attention toute particulière à ses mécanismes d'accueil. Aussi, dans le cadre d'une activité d'accueil regroupé, en septembre 2010, la présidente, la secrétaire générale et les autres gestionnaires du Conseil ont eu l'occasion d'accueillir officiellement tous les nouveaux membres des commissions. Cette rencontre a non seulement permis à ceux-ci d'être informés des travaux en cours au sein de leurs commissions respectives, mais aussi de mieux situer leur contribution et leur engagement citoyen au regard de la mission générale du Conseil supérieur de l'éducation et de prendre connaissance des règles et des principes établis par son Code d'éthique et de déontologie.

OBJECTIF 8 : Soutenir la fonction du Conseil d'écoute des acteurs de l'éducation et de la population.

Mise en commun des priorités en éducation : assemblée plénière 2010

Institué en tant que lieu privilégié de réflexion, le Conseil vise constamment à améliorer ses façons de faire de manière à mieux articuler une vision globale de l'éducation et à assurer la pertinence de ses interventions.

Aussi, pour favoriser la mise en commun de priorités en éducation et le partage d'expertise et enrichir le processus de sélection des thèmes des avis et des rapports, les membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités ainsi que le personnel de la permanence se réunissent en assemblée plénière. Cela représente plus d'une centaine de personnes actives en éducation qui se rencontrent chaque année.

La rencontre d'avril 2010 a permis au Conseil d'enrichir sa pensée sur les enjeux pour le réseau de l'éducation du niveau de littératie de la population du Québec. Il s'agit d'un thème important puisque, au Québec, une proportion importante d'adultes n'atteint pas le niveau de compétences en littératie jugé nécessaire pour fonctionner dans la société actuelle. Or, l'acquisition tout comme le maintien de telles compétences constituent un gage de développement social et économique d'une société.

En cours de journée, tant en atelier restreint qu'en séance plénière, les participantes et participants ont été invités, à partir de leur propre expérience, à réfléchir ensemble sur la contribution possible de tous les ordres et secteurs d'enseignement au regard du développement des compétences en littératie au Québec.

Pour traiter de ce thème, le Conseil a fait appel à trois conférenciers reconnus qui ont fait part aux membres de l'état des connaissances ainsi que de leurs points de vue et perspectives sur cette question. Il s'agit de Mme Valérie SAYSSET, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de Mme Dominique OLLIVIER, de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes et de M. Michel VENNE, de l'Institut du Nouveau-Monde.

Cette réflexion collective tenue en assemblée plénière aura également guidé les travaux ultérieurs du Conseil, puisque celui-ci a subséquemment confié à sa Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue le mandat de préparer un projet d'avis portant sur les stratégies prometteuses pour le développement des compétences en littératie.

La réflexion du Conseil est le fruit de délibérations entre ses membres. Celles-ci sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des activités d'écoute et de consultation menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

Ce processus de consultation des acteurs (experts et praticiens) constitue d'ailleurs l'une des pierres angulaires permettant au Conseil de s'assurer de couvrir l'ensemble des problématiques soulevées, dont il traite ensuite les diverses caractéristiques dans une perspective de recherche d'un consensus au sein de ses membres. À titre d'exemple, au cours l'année 2010-2011, les travaux menés par les différentes commissions et comités du Conseil ont été alimentés par l'audition de vingt experts et la tenue d'une dizaine de groupes de discussion ou d'échanges en table ronde réunissant des praticiens.

De plus, certains objets étudiés par le Conseil ou soumis à son attention pour un avis débordent très souvent le cadre d'un seul ordre ou secteur d'enseignement; ainsi, le Conseil s'est doté de mécanismes favorisant la consultation et la participation de plus d'une commission au regard d'un avis. Certains des avis adoptés ou diffusés par le Conseil en 2010-2011, de même que le rapport 2010 sur l'état et les besoins de l'éducation, avaient ainsi fait l'objet de travaux ou de consultations au sein de plus d'une commission.

Rencontre avec des personnes intéressées par l'éducation dans la région de la Capitale-Nationale

Le Conseil supérieur de l'éducation effectue chaque année une visite dans l'une ou l'autre des régions du Québec. En octobre 2010, les membres du Conseil se sont rendus dans la région de la Capitale-Nationale pour échanger avec les acteurs de l'éducation sur les besoins éducatifs de leur région et sur les actions entreprises pour y répondre. Le Conseil a entendu des représentants de tous les ordres et secteurs d'enseignement ainsi que plusieurs représentants d'organismes partenaires, dont la Conférence régionale des élus, Emploi-Québec, l'Agence de la santé et des services sociaux et le Carrefour jeunesse-emploi.

Le Conseil a constaté le dynamisme et la volonté commune des acteurs de l'éducation et de leurs partenaires de concevoir et de mettre en œuvre des solutions novatrices et performantes pour répondre aux besoins particuliers de la population et des entreprises de la région, en prenant acte notamment des nouvelles exigences liées à l'émergence d'industries exigeant un niveau élevé de savoir. La région de la Capitale-Nationale connaîtra à cet égard des besoins importants de main-d'œuvre au cours des prochaines années.

Les membres du Conseil ont été à même d'observer le rôle majeur joué par la Table Éducation de la région de la Capitale-Nationale dans la concertation des différents partenaires du milieu de l'éducation. Tout au long de la journée, laquelle était inscrite sous le thème « la concertation qui mène à l'innovation et à la créativité », les acteurs de la région ont porté à la connaissance du Conseil plusieurs exemples de projets concrets et novateurs portant notamment sur la persévérance scolaire, la promotion des carrières scientifiques et techniques auprès des jeunes et le développement de la formation professionnelle et de la formation technique.

Par ailleurs, afin de bien jouer son rôle de pont entre les acteurs et les décideurs, le Conseil s'assure d'être présent au milieu éducatif par une participation régulière à différents forums et lieux d'échanges concernant les enjeux de société et d'éducation.

Dans ce contexte, en 2010-2011, la présidente du Conseil ou des membres délégués de la permanence ont participé à trente-trois activités (colloques, forums et autres), à titre de conférenciers, de participants ou de personnes-ressources invitées, afin de partager la vision du Conseil avec les acteurs et de suivre l'évolution des savoirs savants.

2.3.2 Axe : **Le pouvoir d'influence du Conseil**

OBJECTIF 9 : Accroître l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population.

- Identification des mécanismes les plus efficaces de diffusion des publications du Conseil**
- Exploration des outils et des mécanismes disponibles permettant d'accroître la portée et l'influence des publications du Conseil; modernisation du site Internet**

La diffusion de ses avis et de ses rapports permet au Conseil d'informer l'ensemble de la population, plus particulièrement le milieu de l'éducation, des résultats de sa réflexion et des recommandations qu'il adresse à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou au gouvernement. Ainsi, il nourrit les débats publics en matière d'éducation et exerce son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales.

La partie 3 du présent rapport de gestion rendra compte des actions qui ont été accomplies, au cours de l'année 2010-2011, afin de favoriser un plus grand rayonnement et une meilleure appropriation de la pensée du Conseil par les acteurs concernés. Ces actions ont principalement trait à l'amélioration des mécanismes de diffusion des avis et des rapports ainsi qu'à l'amélioration de l'accessibilité des productions du Conseil sur son site Internet. On y présente notamment certaines données illustrant l'intérêt soulevé par les publications du Conseil, tant auprès des acteurs de l'éducation et des médias d'information que des internautes en général.

OBJECTIF 10: Améliorer les outils de recherche et d'analyse du Conseil en vue de développer une vision globale à moyen et à long terme de l'éducation.

Le Conseil continue de renforcer ses capacités de recherche, d'analyse et de consultation pour développer une vision globale à moyen et à long terme de l'éducation en vue de jouer pleinement son rôle auprès de la ministre et du milieu de l'éducation. À cette fin, deux aspects particuliers qu'il entend améliorer sont la veille en éducation et ses collaborations avec des lieux de recherche et de transfert en éducation.

Poursuite d'une démarche d'exploration des processus de veille en éducation en vue d'enrichir la préparation des avis et des rapports

Le Conseil reconnaît l'importance d'une veille pour ses travaux en éducation. Il a donc poursuivi une réflexion sur les meilleures approches pour assurer une veille éducative qui serve à la préparation de ses devis et de ses rapports.

RÉSULTAT

En mai 2007, le Conseil avait fait de la veille en éducation le thème de réflexion de son assemblée annuelle qui a réuni l'ensemble des membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités.

Au cours de l'année 2008-2009, le Conseil avait confirmé son orientation au regard du renforcement de la veille, notamment, en intégrant ce volet dans les attentes générales à l'égard de sa direction des études et de la recherche. En 2009-2010, des mandats spécifiques de veille ont été confiés aux professionnels de la direction des études et de la recherche et les résultats de ces observations sont périodiquement mis en commun. De plus, le Conseil a poursuivi sa réflexion en s'informant sur les dispositifs de veille en éducation existants au Québec, en s'abonnant à de nouvelles sources d'information, notamment sur le Web, en introduisant un nouveau mode de classification et d'accès des principaux objets de veille permanente et en examinant de nouveaux scénarios d'organisation et de fonctionnement.

En 2010-2011, le Conseil a entrepris des travaux de révision des processus de travail, notamment en ce qui a trait à la production des avis d'initiatives et du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation ainsi qu'à l'assemblée plénière annuelle et à la visite en région, cela dans une perspective d'amélioration continue des processus de travail pour une meilleure réalisation de la mission du Conseil. Les résultats de ces travaux devraient permettre de systématiser les modes de veille et la contribution de la direction des études et de la recherche dans le processus de sélection des thèmes de travail des avis et de l'assemblée plénière annuelle.

Mise en œuvre des collaborations pertinentes avec des lieux de recherche et de transfert en éducation

Le Conseil estime important d'établir des collaborations et des échanges d'information avec des lieux de recherche et de transfert en éducation, plus particulièrement avec ceux qui existent au Québec. Cette collaboration lui paraît essentielle pour rendre plus efficaces et pertinentes ses propres activités de recherche et d'analyse et pour appuyer davantage sa réflexion sur les connaissances les plus à jour en éducation.

RÉSULTAT

Au cours de l'année 2009-2010, le Conseil avait poursuivi l'établissement de liens avec des centres et des organismes au Québec qui ont pour mission de faire avancer la recherche et le transfert des connaissances en éducation et il avait entrepris des collaborations avec certains d'entre eux, dont le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite scolaire (CAPRES) et le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ).

En 2010-2011, en collaboration avec différents acteurs et organismes de recherche en éducation, le Conseil a participé à des journées de réflexion sur la mobilisation des connaissances issues de la recherche en éducation en vue, d'une part, de faire un portrait de la situation sur le transfert des connaissances en éducation et, d'autre part, de proposer des actions à mener à court et à moyen terme pour la mise en œuvre d'une démarche de mobilisation des connaissances en éducation.

2.3.3 Axe : La gestion des ressources humaines

OBJECTIF 11 : Poursuivre une gestion du personnel qui assure le maintien et le développement de l'expertise du Conseil tout en respectant les objectifs à moyen et à long terme de la modernisation de l'État.

Les résultats détaillés en matière de ressources humaines figurent dans la quatrième partie du présent rapport.

Embauche et remplacement de personnel

Les informations concernant les mouvements de personnel sont présentées à la section 4.1 du présent rapport.

Activités de transfert des connaissances, de formation et de perfectionnement

Les informations sont présentées à la section 4.1 du présent rapport.

Activités de reconnaissance des réalisations du personnel

Pour réaliser sa mission, le Conseil supérieur de l'éducation peut compter sur le soutien d'une équipe permanente dévouée et compétente. Aussi, au terme de la production de chaque avis et rapport, le Conseil souligne et consigne de façon officielle, au compte rendu de la réunion, des remerciements et des félicitations à l'égard de chaque personne ayant contribué aux travaux. D'ailleurs, en juin 2010, les membres du Conseil ont explicitement demandé qu'une lettre de remerciement soit individuellement adressée à chaque membre de la permanence et consignée dans les dossiers personnels.

2.4 Orientation stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Pour le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), l'enjeu central est l'amélioration du dispositif d'aide financière aux études en vue de maintenir l'accessibilité aux études et de soutenir la réussite des études professionnelles, collégiales et universitaires.

Dans la foulée de cet enjeu, le CCAFE s'est donné comme orientation de proposer une vision globale de l'accessibilité financière aux études et de recommander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport diverses mesures susceptibles d'améliorer le dispositif québécois d'aide financière aux études. Cette orientation se déploie en cinq axes : le premier porte sur la vision globale, soit le système d'aide financière aux études dans son ensemble; les trois suivants étayent chacun un volet particulier de ce dispositif, à savoir la réglementation des droits de scolarité et des autres droits, les programmes d'aide financière aux études ainsi que les mesures fiscales liées aux études. Enfin, le dernier axe se concentre sur l'influence du Comité. Un sommaire de la planification stratégique du CCAFE est présenté en annexe.

Cette année, les travaux du Comité ont touché principalement deux axes : le système d'aide financière aux études dans son ensemble et les programmes d'aide financière aux études. Le Comité a transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport un avis en réponse à une demande qu'elle lui a faite conformément à l'article 23.7 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. Cette demande était relative aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études (article 23.4, paragraphe 1^o de la loi). La préparation et l'adoption de cet avis ont été à l'ordre du jour d'une des six réunions tenues par le Comité en 2010-2011, les autres étant consacrées à un avis d'initiative, en particulier à la tenue d'audiences portant sur l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie.

2.4.1 Axe : Le système d'aide financière aux études dans son ensemble

OBJECTIF 1 : S'appuyer sur une vision globale du système d'aide financière pour proposer des mesures qui cherchent à améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études.

Avis d'initiative portant sur l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie

En 2010-2011, le Comité a mené des travaux liés à un avis d'initiative portant sur l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie. Du mois d'avril au mois de juillet, le Comité a tenu des audiences et rencontré des représentants d'une vingtaine d'organismes afin de discuter avec eux de leurs priorités en matière d'apprentissage tout au long de la vie. Il a fait le bilan de la consultation, déterminé les orientations de l'avis ainsi que les thèmes des recommandations.

Le Comité vise l'adoption et le dépôt de cet avis à la ministre au cours de l'année 2011-2012.

2.4.2 Axe : **La réglementation des droits de scolarité et des autres droits**

OBJECTIF 2 : En continu, analyser le débat public sur les droits de scolarité et les autres droits, incluant les frais institutionnels obligatoires, et répondre aux demandes d'avis.

2.4.3 Axe : **Les programmes d'aide financière aux études**

OBJECTIF 3 : En continu, repérer de nouvelles mesures pouvant s'appliquer au Québec et répondre aux demandes d'avis.

Avis *L'indexation des programmes d'aide financière aux études 2010-2011*

En juillet 2010, la ministre a demandé au CCAFE un avis sur un projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études. L'objectif était d'indexer de 2,0 % les paramètres des programmes d'aide financière aux études relatifs aux dépenses admises et de majorer certains montants relatifs aux enfants et aux chefs de famille monoparentale.

RÉSULTAT

Le 18 août 2010, le Comité a transmis à la ministre l'avis intitulé *L'indexation des programmes d'aide financière aux études 2010-2011* et il l'a rendu public le 15 septembre.

PENSÉE DU COMITÉ

Le Comité estime que l'indexation des programmes d'aide financière aux études est une mesure de première nécessité et il rappelle que tout au long de la période d'augmentation des droits de scolarité, il est impératif que les programmes d'aide tiennent compte de l'augmentation du coût de la vie.

Comme il le fait depuis quelques années, le Comité réitère que l'indexation annuelle automatique des montants relatifs aux dépenses admises et des montants relatifs aux enfants demeure la meilleure solution au maintien du pouvoir d'achat des bénéficiaires des programmes d'aide financière aux études, en particulier ceux qui obtiennent un prêt et une bourse, les boursiers étant les personnes qui ont les besoins financiers les plus grands. En juin dernier, cette idée d'une indexation annuelle automatique a trouvé un écho dans un programme social majeur. En effet, en lançant le deuxième plan d'action pour lutter contre la pauvreté, *Le Québec mobilisé contre la pauvreté. Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2011*, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il allait dorénavant indexer automatiquement et annuellement les prestations de dernier recours. Selon le Comité, il y aurait lieu d'introduire une disposition semblable dans le Règlement sur l'aide financière aux études et il en fait la recommandation à la ministre.

Depuis trois ans, le taux d'indexation retenu par le Ministère est l'IPC (indice des prix à la consommation) Québec prévu pour l'année civile en cours. Selon le Comité, le recours à un taux prévisionnel ne permet pas de garantir le plein maintien du niveau de vie. Il s'inquiète des effets à long terme que cela peut avoir chez les bénéficiaires de l'aide financière aux études pour les années où l'inflation réelle dépasse la prévision. Pour protéger les bénéficiaires de l'aide financière aux études, le Comité recommande à la ministre d'instaurer un mécanisme annuel d'ajustement du taux prévisionnel à la réalité observée pour l'année de référence.

2.4.4 Axe : **L'influence du Comité**

OBJECTIF 5 : En continu, mesurer l'intérêt pour les publications du Comité consultatif sur l'aide financière aux études et l'incidence des recommandations.

- Compte rendu de l'incidence des recommandations du Comité et de l'intérêt suscité par ses publications**

En ce qui concerne l'influence du Comité, le fait marquant de l'année 2010-2011 est survenu le 6 décembre 2010 à la rencontre des partenaires de l'éducation portant sur l'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec. La présidente du CCAFE a été invitée à titre d'observatrice et elle a pu constater que divers acteurs présents ont souligné que pour assurer l'accessibilité financière aux études universitaires, le gouvernement devrait s'inspirer des recommandations du CCAFE.

RÉSULTATS

AU REGARD DU RAYONNEMENT DE LA PENSÉE DU CONSEIL

Dans l'exercice de sa fonction éducative et par souci de transparence démocratique, le Conseil supérieur de l'éducation porte une attention toute particulière à partager le plus largement possible les résultats de sa réflexion avec les acteurs de l'éducation et la population en général. La préoccupation du Conseil à cet égard est de contribuer aux débats publics en matière d'éducation et d'exercer son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales ainsi que de la société civile.

L'influence se définit, dans un sens large, comme l'action (volontaire ou non) qu'une personne exerce sur quelqu'un et, dans un sens plus précis, comme le pouvoir social d'une personne qui amène les autres à se ranger à son avis. De fait, l'influence du Conseil peut être plus ou moins grande ou profonde. Bien qu'il occupe, en vertu de la loi et d'une tradition vieille de plus de 46 ans, une place privilégiée en ce qui concerne la fonction de conseil, il n'est pas le seul à influencer les décideurs. Sa capacité à cet égard repose sur la pertinence sociale et politique de ses avis, sur la rigueur de ses processus de travail, sur la qualité de ses productions ainsi que sur l'accessibilité et la transparence des moyens de communication utilisés.

Dans ce contexte, il serait difficile et inutilement coûteux, de chercher à mesurer précisément, sur une base annuelle, le rayonnement et l'influence réelle de la pensée du Conseil sur la société québécoise. Cependant, une des conditions préalables à l'exercice d'une influence sur les acteurs visés est de s'assurer que ceux-ci ont été effectivement joints par les différentes productions du Conseil et qu'ils ont ainsi eu la possibilité d'en prendre connaissance. À cet égard, certains indicateurs disponibles permettent, dans une certaine mesure, d'en observer quelques manifestations concrètes.

Le premier des indicateurs que le Conseil retient pour témoigner de l'influence de ses publications est l'intérêt que suscite son action, dans la mesure où, précisément, le Conseil retient l'attention de quelqu'un, voire enrichit ses connaissances et nourrit sa réflexion. Cet intérêt s'estime notamment par la présence des acteurs aux activités de diffusion, par le nombre de demandes et de téléchargements de documents qui sont annuellement acheminés au Conseil ainsi que par les relais médiatiques accordés aux avis et aux rapports au moment de leur diffusion. Le Conseil dispose à cet égard d'un certain nombre de données dont il fera part plus loin dans le présent chapitre.

Le second indicateur est l'utilisation des avis et des rapports du Conseil par les décideurs et les acteurs de l'éducation en général. Cette utilisation se révèle par un éventail de manifestations allant de citations dans des documents officiels, des revues scientifiques ou des médias, à leur emploi comme outils de travail dans des activités de formation initiale ou continue et à leur consultation dans l'élaboration de politiques ou de lois. Le Conseil ne dispose pas des outils requis pour recenser de manière exhaustive l'utilisation qui est faite de ses avis et de ses rapports par tous les acteurs du milieu de l'éducation, ici au Québec et ailleurs dans le monde. Il assure cependant une veille pour prendre acte de ce qui est fait et d'en suivre l'évolution.

Cette troisième partie du présent rapport de gestion rend compte des actions qui ont été accomplies, au cours de l'année 2010-2011, afin de favoriser un plus grand rayonnement et une meilleure appropriation de la pensée du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population. Ces actions ont principalement porté sur l'amélioration des mécanismes de diffusion des avis et des rapports ainsi que sur l'amélioration de l'accessibilité des productions du Conseil sur son site Internet.

3.1 Amélioration des mécanismes de diffusion

Au cours de l'année 2010-2011, le Conseil a poursuivi sa réflexion sur la diversification des mécanismes de diffusion de ses avis, afin d'en accroître la notoriété et l'appropriation auprès des acteurs de l'éducation. Aussi, outre les moyens plus traditionnels habituellement utilisés tels que la publication de document sur son site Internet, la diffusion de versions abrégées des avis ou des rapports, la diffusion de communiqués de presse et les rencontres ou entrevues avec les médias, une attention toute particulière a été portée à la sélection d'activités de diffusion plus ciblées et différenciées, en fonction des sujets traités et des acteurs concernés. Ces nouvelles actions concernent plus spécifiquement la tenue d'activités de présentation à l'intention des acteurs intéressés, la publication de sommaires ainsi qu'une intervention plus soutenue auprès des médias, des chroniqueurs et des organismes relayeurs.

Le tableau ci-après indique les divers moyens utilisés pour chaque publication diffusée au cours de l'année 2010-2011

Titre (date de publication)	ACTIVITÉS DE COMMUNICATION						
	Publication sur le site Internet	Version abrégée	Sommaire	Version anglaise	Communiqué de presse et relations avec les médias	Rencontres préalables avec les organismes intéressés	Entrevues avec des médias
<i>Avis sur les projets de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, le Régime pédagogique de la formation générale des adultes et le Régime pédagogique de la formation professionnelle (avril 2010)</i>	X				X		X
<i>Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner (mai 2010)</i>	X				X		X
<i>Avis Regards renouvelés sur la transition entre le secondaire et le collégial (mai 2010)</i>	X	X		X	X	X	X
<i>Avis Pour une évaluation au service des apprentissages et de la réussite des élèves (août 2010)</i>	X				X		X
<i>Avis Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs (octobre 2010)</i>	X		X	X	X	X	X
<i>Rapport 2010 sur l'état et les besoins de l'éducation Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société (novembre 2010)</i>	X		X	X	X	X	X
<i>Avis Les services offerts aux entreprises par le réseau de l'éducation : pour un meilleur accès aux ressources collectives (décembre 2010)</i>	X		X	X	X	X	
Documents administratifs <i>Rapport annuel de gestion 2009-2010 (octobre 2010)</i>	X						
Publications du CCAFE <i>Avis sur l'indexation des programmes d'aide financière aux études 2010-2011 (septembre 2010)</i>	X				X		

3.1.1 Activités ciblées de présentation aux acteurs intéressés

À l'occasion de la diffusion des trois avis d'initiative, en 2010-2011, la présidente du Conseil supérieur de l'éducation a convié personnellement les dirigeantes et dirigeants des principaux regroupements et associations intéressés à une activité d'appropriation et d'échanges organisée spécifiquement à leur intention, et ce, avant même la levée de l'embargo aux médias. Une activité de même nature a aussi été tenue le jour du dépôt du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation à l'Assemblée nationale par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ces activités ont non seulement permis de favoriser la compréhension commune des avis et du rapport, mais ont aussi constitué une occasion privilégiée d'échange de points de vue au regard des actions proposées par le Conseil. Au total, plus d'une soixantaine de personnes représentant pas moins de 37 organismes différents ont assisté à l'une ou à l'autre de ces activités. Ces organismes représentaient aussi bien les institutions scolaires, les parents, les enseignants, les directions d'établissements et autres. Certains organismes étaient représentés à plus d'une rencontre, compte tenu de leurs responsabilités et des thèmes touchés. De plus, il faut signaler que ces activités de présentation et d'échanges ont aussi donné lieu à plus d'une quinzaine d'autres rencontres de présentation subséquentes, par la présidente du Conseil ou par des personnes déléguées de la permanence, avec des groupes variant de vingt à plus de cent personnes. Enfin, à quelques reprises, le Conseil a gracieusement mis à la disposition de certains organismes ses propres outils de présentation afin de faciliter la tenue d'activités internes de discussion et d'échanges portant sur l'une ou l'autre de ses publications.

L'incidence de ces rencontres préalables avec des dirigeantes et dirigeants se révèle aussi par les prises de positions officielles des organismes, très souvent exprimées par l'intermédiaire de communiqués de presse, lors de la diffusion publique des avis et des rapports. Ainsi, les échanges préalables ayant favorisé une appropriation plus claire et nuancée de la pensée du Conseil, les organismes peuvent ainsi mieux se préparer à répondre aux demandes médiatiques sur leurs positions respectives au regard des orientations et des recommandations formulées par le Conseil. Plusieurs communiqués de presse émis par des syndicats, des associations ou d'autres acteurs de l'éducation ont ainsi été répertoriés au cours de la dernière année.

Cette participation significative témoigne de l'intérêt que les divers acteurs portent au Conseil, bien sûr, mais plus largement à l'amélioration de l'éducation au Québec.

3.1.2 Publication de sommaires

Un deuxième moyen mis en place au cours de la dernière année pour favoriser un plus grand rayonnement de la pensée du Conseil a été la publication de sommaires. En effet, les avis d'initiative et les rapports publiés par le Conseil étant de façon générale des documents très étoffés et complets, un sommaire peut s'avérer, pour plusieurs personnes, un moyen fort pertinent et efficace pour une première prise de connaissance plus rapide. Au cours de l'année 2010-2011, le Conseil a publié trois sommaires lors des diffusions respectives des avis *Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs* et *Les services offerts aux entreprises par le réseau de l'éducation : pour un meilleur accès aux ressources collectives*, et du rapport 2010 sur l'état et les besoins de l'éducation intitulé *Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société*. D'après les commentaires recueillis, cette expérience s'est avérée très utile et sera réitérée.

Par ailleurs, le Conseil pourra aussi continuer de recourir à la publication de versions abrégées de certains avis, notamment dans les cas où le thème traité interpelle de façon plus particulière les acteurs de première ligne et, au premier chef, les enseignantes et les enseignants. Dans ce cas, la distribution d'une version abrégée des avis, incluant certains outils pédagogiques à l'intention des praticiens, pourrait s'avérer un outil précieux et pertinent. C'est d'ailleurs le choix qu'a fait le Conseil lors de la diffusion de l'avis *Regards renouvelés sur la transition entre le secondaire et le collégial*, en mai 2010, et de l'avis *Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire*, au cours de l'exercice précédent.

Tous ces documents (sommaires et abrégés) ont aussi fait l'objet d'une traduction en langue anglaise (voir le tableau ci-dessus).

3.1.3 Intervention plus soutenue auprès des médias et des chroniqueurs de l'éducation

Un troisième élément auquel le Conseil a porté une attention particulière au cours du dernier exercice concerne ses interventions auprès des médias et, de façon plus spécifique, auprès des chroniqueurs de l'éducation. Le Conseil s'est notamment assuré d'être le plus attentif possible au contexte spécifique de ses principaux interlocuteurs. À titre d'exemple, il a modifié ses façons de faire en ce qui a trait à la levée des embargos (heure de tombée) pour la diffusion de ses communiqués de presse afin de permettre à la presse écrite, malgré ses contraintes d'impression, de publier l'information au même moment que la presse électronique ou Internet.

La couverture médiatique accordée au Conseil est évidemment beaucoup plus intense au cours des jours suivant la diffusion des publications. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs suscité beaucoup d'intérêt chez les représentants de la presse écrite et électronique. C'est le cas notamment des avis qui ont porté sur des thèmes plus sensibles qui soulèvent des débats animés au sein de la population (calendrier scolaire, devoirs et leçons à l'école primaire, bulletins uniques...). Cependant, pour toutes ses publications, même celles ayant un peu moins d'écho dans la presse, des interventions systématiques sont effectuées auprès des journalistes et des chroniqueurs de l'éducation en vue de bien leur faire connaître la pensée du Conseil et afin que ces éléments de connaissance puissent éventuellement être pris en considération dans le traitement actuel et futur de l'information.

Par ailleurs, entre les temps forts que sont les diffusions des avis et des rapports, la présence médiatique du Conseil est naturellement plus restreinte. En effet, de par son devoir de réserve, il est de tradition que la présidente du Conseil ne commente pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Dans ce contexte, elle doit à l'occasion décliner des demandes d'entrevue. Les interventions de la présidente dans les médias visent donc le plus souvent à expliquer ou à préciser la pensée du Conseil telle qu'elle est présentée dans ses avis et ses rapports.

3.1.4 Couverture médiatique en 2010-2011

Le suivi de la couverture médiatique des avis que le Conseil diffuse constitue l'un des moyens les plus importants par lesquels celui-ci peut mesurer son influence. Au cours de l'année 2010-2011, la présidente du Conseil a accordé 38 entrevues à des médias écrits et électroniques.

L'une des périodes les plus actives a été la diffusion de l'avis intitulé *Pour une évaluation au service des apprentissages et de la réussite des élèves*, lequel a fait l'objet d'une couverture médiatique importante. En effet, le jour même de la diffusion de cet avis, en août 2010, 18 médias ont sollicité des entrevues avec la présidente du Conseil. Se sont ajoutés à ces interventions des contacts téléphoniques avec d'autres journalistes ou recherchistes effectués par la responsable des communications. De ces entrevues ont découlé plus de 80 articles dans la plupart des grands quotidiens du Québec ainsi que des nouvelles ou des reportages dans des stations situées à l'extérieur des grands centres.

En 2010-2011, et principalement en rapport avec la diffusion de ses avis et de ses rapports, le Conseil supérieur de l'éducation a fait l'objet d'un total de 231 articles, reportages et entrevues dans la presse écrite et électronique ainsi que dans les sites d'actualité sur le Web.

Enfin, comme il est mentionné en introduction du présent chapitre, le Conseil ne dispose pas des outils requis pour recenser de manière exhaustive l'utilisation qui est faite de ses avis et de ses rapports par tous les acteurs du milieu de l'éducation. Il assure cependant une veille pour prendre acte de ce qui est fait et d'en suivre l'évolution. Un relevé sommaire effectué dans divers documents officiels, revues professionnelles ou publications savantes parus au cours de l'année 2010-2011 a permis de recenser plusieurs mentions ou citations des avis du Conseil.

3.2 Amélioration de l'accessibilité par la modernisation du site Internet

Entrepris l'année précédente, les travaux de modernisation du site Internet du Conseil ont été complétés en 2010-2011. Ces travaux ont permis de rendre le site conforme aux nouvelles exigences réglementaires en matière d'accès à l'information et d'accessibilité des personnes, notamment à celles du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Par ailleurs, le site du Conseil est aussi maintenant conforme aux principaux standards sur l'accessibilité des personnes handicapées. Enfin, le Conseil a porté une attention particulière à la préservation et à la diffusion du patrimoine qu'il détient. Ainsi il a complété la numérisation de toutes ses publications antérieures à 1996 ainsi que de celles du Conseil des collèges et du Conseil des universités et les a rendues accessibles sur son site Internet. Au 31 mars 2010, 435 documents en français et 37 documents en anglais pouvaient ainsi être téléchargés à partir du site Internet du Conseil.

Les améliorations apportées au site Internet du Conseil ont permis d'accroître de façon importante l'accès à ses différentes publications, puisque celles-ci peuvent maintenant être indexées par les principaux moteurs de recherche du Web. Cependant, afin de pouvoir bénéficier de cette amélioration importante au regard de l'accès, le Conseil a dû retirer de son site le questionnaire obligatoire, préalable aux téléchargements, qui lui permettait auparavant d'obtenir des données plus qualitatives sur les personnes qui téléchargent les documents du Conseil.

L'analyse longitudinale de ces données a toutefois permis au Conseil de conclure à une certaine prévisibilité du portrait qualitatif de son lectorat. Dans ce contexte, le Conseil considère que l'accroissement de l'accès Web à ses publications compensera largement la perte d'informations plus qualitatives. Ce changement marquera par ailleurs une certaine rupture en ce qui a trait à la facture du chapitre 3 du présent rapport de gestion, laquelle faisait antérieurement plus largement place à la présentation des données statistiques disponibles sur le lectorat.

En contrepartie, le Conseil dispose maintenant de certains outils permettant de mieux connaître les différentes sources de provenance de sa clientèle Web et pourra, de ce fait, mieux adapter ses stratégies de communication à cet égard.

À titre d'exemple, au cours du dernier exercice, le Conseil a intensifié ses échanges avec une soixantaine d'organismes relayeurs intervenant dans le domaine de l'éducation afin d'augmenter la visibilité de ses différentes publications sur leurs sites Internet. L'analyse des résultats pour 2010-2011 a permis d'observer qu'environ 20 % des visiteurs du site Internet du Conseil provenaient des sites Internet de ces organismes. Cette stratégie de diffusion semble donc prometteuse. De plus, les données de provenance étant disponibles par l'entremise des organismes référents, il sera donc possible de mieux cibler les interventions futures.

Autre exemple de stratégie, le Conseil offre aux personnes intéressées la possibilité d'être tenues au courant, par courrier électronique, des nouvelles publications. Au 31 mars 2010, plus de 11 700 personnes étaient inscrites à la liste de diffusion. L'analyse Web a permis d'observer un taux de conversion moyen fort intéressant (près de 40 %) en termes de téléchargements effectués par les personnes ayant accédé au site Internet du Conseil par cette source et ainsi de conclure à l'efficacité de ce mode de diffusion.

Enfin, l'accès au site Internet par l'intermédiaire de différents moteurs de recherche représente 42 % du trafic observé. Cette donnée est fort significative puisqu'elle découle directement des décisions prises par le Conseil sur l'architecture de son site Internet pour accroître l'accès à ses publications. Au cours de la prochaine année, le Conseil entend améliorer sa capacité d'analyse et d'interprétation des données disponibles afin de mieux cibler ses actions à cet égard.

3.2.1 Quelques données générales sur la fréquentation du site Internet et sur les téléchargements

Depuis sa mise en ligne, en août 2010, jusqu'au 31 mars 2010, le nouveau site Internet du Conseil a été fréquenté par 31 311 visiteurs différents. Ceux-ci ont consulté 115 972 pages; 44 % des visiteurs du site sont considérés comme des visiteurs fidèles et 56 % sont de nouveaux visiteurs. Près de 88 % des visiteurs proviennent du Canada, 5 % de la France et 7 % de 92 autres pays (notamment le Maroc, la Belgique et les États-Unis).

La page Internet la plus consultée est sans contredit la page des publications du Conseil. En effet, près de 45 % des visiteurs du site y ont consulté un document téléchargeable. La journée la plus achalandée a été le 17 novembre 2010 au lendemain de la diffusion du rapport sur l'état des besoins de l'éducation intitulé *Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société*.

En 2010-2011, 14 020 publications ont été téléchargées à partir du site Internet et 858 documents ont été transmis à la suite de demandes téléphoniques. Ces demandes s'ajoutent aux documents en version papier distribués au moment de la diffusion. Ainsi, en 2010-2011, près de 23 000 versions imprimées, en français et en anglais, des avis, des abrégés ou des sommaires et des rapports publiés par le Conseil ont été transmises aux milieux concernés, notamment aux établissements d'enseignement, aux différents syndicats et aux autres acteurs de l'éducation.

Les deux tableaux qui suivent font respectivement état des demandes de téléchargements reçues, au cours du dernier exercice, pour les différentes publications du Conseil diffusées en 2010-2011 et au cours des exercices précédents.

Les documents diffusés dans l'année qui ont été les plus demandés et téléchargés en 2010-2011

Titre	Date de parution	Total des demandes et des téléchargements en 2010-2011
<i>Pour une évaluation au service des apprentissages et de la réussite des élèves</i>	Août 2010	1562
<i>Regards renouvelés sur la transition entre le secondaire et le collégial</i>	Mai 2010	1417
<i>Avis sur les projets de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, le Régime pédagogique de la formation générale des adultes et le Régime pédagogique de la formation professionnelle</i>	Avril 2010	1190
<i>Regards renouvelés sur la transition entre le secondaire et le collégial (version abrégée)</i>	Mai 2010	1157
<i>Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société - Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2010</i>	Novembre 2010	1075
<i>Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société - Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2010 (sommaire)</i>	Novembre 2010	927
<i>Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner</i>	Mai 2010	900
<i>Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs</i>	Octobre 2010	680
<i>Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs (sommaire)</i>	Octobre 2010	678
<i>Les services offerts aux entreprises par le réseau de l'éducation : pour un meilleur accès aux ressources collectives</i>	Décembre 2010	642
<i>Les services offerts aux entreprises par le réseau de l'éducation : pour un meilleur accès aux ressources collectives (sommaire)</i>	Décembre 2010	587
<i>Rapport annuel de gestion 2009-2010</i>	Octobre 2010	580
<i>New Perspectives On The Transition From Secondary School To College</i>	Mai 2010	163
<i>Indexation des programmes d'aide financière aux études 2010-2011</i>	Septembre 2010	138
<i>Balancing Equity and Performance in Education: A Challenge For Society - Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2010 (summary)</i>	Novembre 2010	32
<i>Toward An Updated Vision Of Graduate and Post-Doctoral Studies (summary)</i>	Octobre 2010	23
<i>Services To Businesses Provided By The Education Network: Towards Improved Access To Collective Resources (summary)</i>	Décembre 2010	14

L'avis relatif au projet de règlement proposant l'instauration d'un bulletin unique et intitulé *Pour une évaluation au service des apprentissages et de la réussite des élèves* est celui qui a suscité le plus de réactions dans les médias mais aussi le plus grand nombre de téléchargements, soit 1562.

De plus, parmi les avis diffusés à l'initiative du Conseil, l'avis *Regards renouvelés sur la transition entre le secondaire et le collégial* est celui qui a été le plus téléchargé en 2010-2011, avec 1417 demandes.

Par ailleurs, en plus des 7500 exemplaires distribués, le rapport 2010 sur l'état et les besoins de l'éducation intitulé *Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société* a fait l'objet de 1075 téléchargements.

Les documents diffusés avant la période en cours qui ont été les plus demandés et téléchargés en 2010-2011

Titre	Date de parution	Total des demandes et des téléchargements en 2010-2011
<i>Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire</i> (version abrégée)	Mars 2010	430
<i>Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite</i> (version abrégée)	Octobre 2009	351
<i>Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire</i>	Mars 2010	304
<i>Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite</i>	Octobre 2009	181
<i>Projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de la formation générale des adultes</i>	Mars 2010	164
<i>Toward a consideration of homework in elementary schools</i> (abridged version)	Mars 2010	120
<i>L'accès à la recherche en enseignement et son utilisation dans la pratique : résultats d'une enquête auprès des enseignants et des enseignantes du préscolaire, du primaire et du secondaire</i>	Mai 2006	92
<i>Vers l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie. État de la situation et document de consultation</i>	Novembre 2009	89
<i>Au collégial - L'engagement de l'étudiant dans son projet de formation : une responsabilité partagée avec les acteurs de son collège</i>	Mars 2008	85
<i>Rendre compte des connaissances acquises par l'élève : prendre appui sur les acteurs de l'école pour répondre aux besoins d'information des parents de leur communauté</i>	Mars 2008	50
<i>Soutenir l'appropriation des compétences transversales et des domaines généraux de formation.</i>	Mars 2007	49
<i>Les élèves en difficulté de comportement à l'école primaire : comprendre, prévenir, intervenir</i>	Février 2009	48
<i>Rappel des positions du Conseil supérieur de l'éducation sur la gouverne en éducation</i>	Août 2009	47
<i>Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles</i>	Octobre 1999	35
<i>Projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales</i>	Novembre 2009	31
<i>Rapport annuel de gestion 2008-2009</i>	Octobre 2009	26
<i>La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu</i>	Mai 2000	25
<i>Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite</i>	Avril 2002	24

Comme le démontre le tableau ci-dessus, l'intérêt pour les avis et les rapports du Conseil s'étend sur plusieurs années; un peu plus de 15 % des téléchargements de l'année 2010-2011 concernaient des publications diffusées au cours des années antérieures. Deux exemples à cet effet, l'étude intitulée *L'accès à la recherche en enseignement et son utilisation dans la pratique : résultats d'une enquête auprès des enseignants et des enseignantes du préscolaire, du primaire et du secondaire*, diffusée en mars 2006, et l'avis *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles*, lesquels ont fait respectivement l'objet de 92 et de 35 téléchargements au cours du dernier exercice.

Enfin, l'abrégé intitulé *Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire*, diffusé en mars 2010, a continué de susciter un vif intérêt avec 430 téléchargements. Sa version intégrale suscite tout autant d'intérêt avec 304 téléchargements.

3.3 Conclusion et perspectives pour 2011-2012

Les initiatives mises en œuvre par le Conseil, au cours du dernier exercice financier, afin de mieux soutenir la diffusion de ses avis et rapports ont porté leurs fruits. Les interventions plus ciblées auprès des différents acteurs concernés (décideurs, praticiens) ainsi qu'auprès des médias ont contribué à favoriser chez ceux-ci une meilleure connaissance et, l'espère-t-on, une plus grande appropriation de la pensée du Conseil.

Aussi, dans un contexte observé de mutation de l'univers médiatique, la stratégie de communication adoptée par le Conseil à cet égard s'est avérée efficace et porteuse. Elle reflète la préoccupation du Conseil de mieux contribuer aux débats publics en matière d'éducation et d'exercer davantage son pouvoir d'influence.

Au cours du prochain exercice financier, le Conseil entend notamment concentrer ses efforts à accroître sa capacité d'analyse et d'interprétation des données disponibles sur son lectorat afin d'alimenter sa réflexion au regard de ses stratégies futures de diffusion.

En outre, compte tenu de l'état d'avancement des travaux actuellement en cours au sein de ses différentes commissions et comités, le Conseil ne diffusera vraisemblablement pas d'avis d'initiative ou de rapport sur l'état et les besoins de l'éducation au cours de 2011-2012. Cependant, le Conseil pourra, au regard de l'évolution de l'éducation au Québec, analyser la contribution potentielle de ses avis et de ses rapports antérieurs, et adopter des stratégies de communication appropriées afin de les remettre au jeu au besoin.

AUTRES ASPECTS

RELATIFS À LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

À titre d'organisme gouvernemental, le Conseil s'assure du respect des dispositions de la Loi sur l'administration publique qui le concernent. Voici les faits qui ont marqué l'année à ce chapitre.

4.1 Les ressources humaines

Le secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation avait un effectif autorisé de vingt-neuf postes au 31 mars 2010. Vingt-deux de ces postes autorisés étaient occupés par des employés permanents de la fonction publique. Quatre des sept autres postes étaient occupés par des personnes ayant un statut d'employé occasionnel et un poste était en processus de comblement. Les deux autres postes autorisés devront être supprimés le 1^{er} avril 2011, compte tenu du fait que trois employées de la permanence ont pris leur retraite au cours de l'exercice qui se termine.

En outre, en 2010-2011, le Conseil a procédé à l'embauche de six nouvelles personnes dont trois par le processus de mutation.

Au cours du dernier exercice, le Conseil a par ailleurs poursuivi le processus de consolidation et de renforcement de ses activités, amorcé l'année précédente. C'est ainsi qu'il a porté une attention particulière au recrutement de personnes présentant des profils de compétences et d'expertises plus directement liés à des ordres ou à des secteurs d'enseignement ou à des champs d'expertise.

Résultats en matière d'accès à l'égalité en emploi

Au regard des cibles d'accès à l'égalité en emploi, l'effectif permanent du Conseil se répartissait de la façon suivante :

Représentativité

Communautés culturelles	4 %
Personnes handicapées	0 %
Femmes	76 %

Représentation féminine

Personnel d'encadrement	33 %
Personnel professionnel	76 %
Personnel technicien	67 %
Personnel de soutien	100 %

Développement des ressources humaines

En 2010-2011, à l'intérieur de son programme de développement des ressources humaines, le Conseil a investi 37 884 \$, soit un total de 510,5 heures consacrées à la formation, au perfectionnement et à diverses activités. Cette somme représente 1,8 % de la masse salariale, ce qui dépasse l'objectif de 1 % fixé par le gouvernement.

4.2 Le Code d'éthique et de déontologie

Le personnel de la permanence du Conseil est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique. Conformément à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, le Conseil s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie qui établit les principes auxquels les membres de toutes ses instances doivent souscrire. Les membres en prennent connaissance au moment de leur nomination et y adhèrent en signant un formulaire indiquant qu'ils connaissent les principes d'éthique et les règles de déontologie.

Ce code définit des principes d'éthique selon lesquels les membres « sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État. [...] Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public ». À ces principes se greffent des règles de déontologie relatives à la discrétion, aux relations avec le public, à la neutralité et aux activités politiques, aux conflits d'intérêts, à l'exclusivité de service et à l'après-mandat.

Bien que semblable à celui du Conseil dans ses grandes lignes, le code d'éthique et de déontologie du CCAFE comporte de légères différences permettant de prendre en compte certaines de ses caractéristiques. Les deux codes sont présentés en annexe.

À l'instar des années antérieures, aucun manquement en matière d'éthique et de déontologie n'a été signalé en 2010-2011.

4.3 La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil supérieur de l'éducation, à titre d'organisme public, est tenu de donner accès à l'information publique qu'il peut produire; la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence.

Aussi, le Conseil supérieur de l'éducation doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de protection des renseignements personnels. Ainsi, un membre du personnel d'encadrement est nommé désigné comme responsable du dossier pour l'organisme et siège au Comité d'accès à l'information, de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le Comité est responsable de l'application des recommandations de la Commission d'accès à l'information, de l'organisation d'activités de sensibilisation et de l'évaluation annuelle du niveau de protection des renseignements personnels.

Par l'intermédiaire de son représentant au Comité, le Conseil est partie prenante à la politique ministérielle et au plan d'action adopté en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Au cours de l'année 2010-2011, deux demandes ont été formulées au Conseil au regard de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Celles-ci émanaient toutes deux des partis de l'opposition à l'Assemblée nationale. Un suivi approprié a été donné à chacune d'elles dans les délais prescrits et à la satisfaction des demandeurs.

Avec le soutien du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Conseil s'assure que son site Internet soit conforme aux exigences du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Une section spécifique du site permet aux personnes intéressées d'avoir accès à toute l'information pertinente concernant le Conseil.

4.4 La Politique linguistique

En plus d'appliquer les principes énoncés dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Conseil se conforme à la Politique linguistique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ainsi, il s'est assuré du maintien de la qualité langagière de toutes ses communications, que ce soit dans ses productions écrites, dans son site Internet ou dans ses communications téléphoniques. Certaines productions écrites ont par ailleurs été traduites du français à l'anglais. Aussi, les logiciels utilisés par le personnel sont en français.

4.5 La déclaration de services aux citoyens

Puisque le Conseil supérieur de l'éducation agit à titre d'organisme consultatif pour la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, il n'a pas à produire une déclaration de services aux citoyens. Cependant, il s'assure que ses travaux sont accessibles au milieu de l'éducation, aux parents et au grand public.

4.6 Le développement durable

Le Conseil souscrit aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme. Aussi, au cours de la dernière année, le Conseil a poursuivi sa démarche de mise en œuvre de son plan d'action de développement durable en s'inspirant des principes décrits dans la Loi sur le développement durable.

Dans son Plan d'action de développement durable 2009-2013, le Conseil supérieur de l'éducation a retenu cinq objectifs gouvernementaux qu'il a traduits en autant d'objectifs organisationnels dont l'atteinte sera favorisée par la mise en œuvre de sept actions spécifiques. En outre, le Conseil a procédé à l'examen des 29 objectifs gouvernementaux et en a rendu compte dans son plan d'action.

Il faut mentionner que, dans une perspective de développement durable, le Conseil utilisait depuis quelques années, pour toutes ses publications, du papier contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation. Au cours de la dernière année, le Conseil a poursuivi ses efforts afin de réduire son empreinte environnementale. C'est ainsi qu'il a favorisé, chaque fois où cela s'avérait opportun, l'utilisation de la visioconférence lors des réunions du Conseil ou de ses commissions et qu'il a réduit considérablement la génération de matières résiduelles lors de ces réunions.

Par ailleurs, le Conseil a continué ses efforts pour faciliter la conciliation travail-famille, tant pour les membres du Conseil et de ses commissions que pour le personnel de la permanence. Finalement, le Conseil a porté une attention particulière à la préservation et à la diffusion du patrimoine qu'il détient en complétant la numérisation de toutes ses publications antérieures ainsi que celles du Conseil des collèges et du Conseil des universités et en les rendant accessibles.

Le tableau suivant présente la contribution du Conseil supérieur de l'éducation à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des principes s'y rattachant.

Action 1	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.
Indicateurs	Taux de personnel rejoint par les activités de sensibilisation au concept de développement durable et taux de personnel ayant acquis une connaissance suffisante de ce concept pour le prendre en considération dans ses activités régulières.
Cible	Personnel rejoint dans une proportion de 100 % par des activités de sensibilisation (2011); 50 % du personnel dont les fonctions le requièrent rejoint par une activité de formation permettant une connaissance suffisante du concept de développement durable et la prise en considération de ce concept dans ses activités régulières (2013).
État d'avancement	Action commencée. Participation de deux employés à des séances de formation portant respectivement sur l'impression écoresponsable et sur les indicateurs de performances.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des principes s'y rattachant.

Action 2	Mettre en œuvre des activités visant la sensibilisation des membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités au concept et aux principes de développement durable.
Indicateurs	Pourcentage de membres rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable.
Cible	Membres rejoints dans une proportion de 100 % pendant la période du Plan (action menée de manière continue).
État d'avancement	Action commencée par l'inclusion d'une rubrique spécifique sur le développement durable lors des activités d'accueil des nouveaux membres des commissions.

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2

S'assurer d'un environnement propice à la santé physique et psychologique du personnel du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 3	Offrir un environnement de travail favorisant la santé du personnel.
Indicateurs	Nombre d'activités réalisées auprès du personnel et favorisant la santé et la sécurité.
Cible	Trois activités d'ici la fin de la période du Plan d'action.
État d'avancement	Action commencée.

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités régulières du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 4	Mettre en œuvre des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.
Indicateurs	État d'avancement de la mise en œuvre au Conseil supérieur de l'éducation d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux relatifs à la gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsables.
Cible	Mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale. Mise en œuvre de huit mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux relatifs à la gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsables pendant la période du Plan d'action.
État d'avancement	Après analyse, le Conseil supérieur de l'éducation a retiré de son plan d'action la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale, les activités les plus susceptibles d'entraîner des impacts environnementaux étant déjà ciblées par des actions telles que : <ul style="list-style-type: none">• la réduction significative des matières résiduelles générées lors des rencontres du Conseil et de ses commissions;• l'acquisition d'équipements informatiques et d'impression certifiés Energy Star;• l'utilisation de la visioconférence lors de deux rencontres du Conseil et de plusieurs rencontres de commissions;• les transactions de préférence avec des établissements hôteliers conformes aux programmes de reconnaissance en développement durable RéserVert et Clé verte.

Objectif gouvernemental 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Objectif organisationnel 4

Favoriser la vie familiale des membres des instances du Conseil et de sa permanence et en faciliter la conciliation avec le travail, la vie personnelle et l'engagement citoyen.

Action 5	Mettre en œuvre des moyens permettant de concilier l'engagement bénévole des personnes avec les travaux du Conseil et les responsabilités parentales.
Indicateurs	Nombre de moyens mis en œuvre pour favoriser la participation.
Cibles	Deux moyens mis en œuvre au cours de la période du Plan d'action.
État d'avancement	Action commencée par : <ul style="list-style-type: none">• l'utilisation de matériel permettant la participation des membres aux réunions, par visioconférence, en cas de contraintes familiales ou personnelles;• la prise en compte de situations particulières afin de favoriser la participation lors d'activités officielles du Conseil, (exemple, la participation d'une jeune mère à une activité a été rendue possible en s'assurant que cette personne puisse avoir accès à une chambre à l'hôtel où se tenait l'activité pour allaiter son nourrisson).

Objectif gouvernemental 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Objectif organisationnel 4

Favoriser la vie familiale des membres des instances du Conseil et de sa permanence et en faciliter la conciliation avec le travail, la vie personnelle et l'engagement citoyen.

Action 6	Mettre en œuvre des moyens permettant de concilier la vie professionnelle du personnel de la permanence du Conseil et les responsabilités parentales.
Indicateurs	Nombre de moyens mis en œuvre pour favoriser la participation.
Cibles	Trois moyens mis en œuvre au cours de la période du Plan d'action.
État d'avancement	Action commencée par : <ul style="list-style-type: none">• la flexibilité dans les horaires de travail;• l'acquisition de matériel favorisant l'utilisation de la visioconférence;• l'acquisition d'ordinateurs portables favorisant, lorsque cela est nécessaire, le travail à la maison.

Objectif gouvernemental 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel 5

S'assurer de la disponibilité et de l'accessibilité des écrits du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 7	Prendre les mesures requises pour rendre disponibles l'ensemble des productions antérieures du Conseil.
Indicateurs	Pourcentage des avis et des rapports produits par le Conseil supérieur de l'éducation accessibles sur Internet.
Cibles	D'ici 2010, 80 productions.
État d'avancement	Action réalisée : plus de 175 nouveaux documents ont été numérisés et rendus accessibles aux internautes.

4.7 Les recommandations du Vérificateur général

Aucune recommandation du Vérificateur général du Québec ne concerne l'organisme.

RESSOURCES

HUMAINES ET FINANCIÈRES

5.1 Les membres du Conseil et de ses commissions

Les membres du Conseil supérieur de l'éducation*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Boutin, Nicole	Présidente du Conseil	2010
Arsenault, Diane	Directrice générale, Commission scolaire des Îles	2012
Charland, Marc	Parent, coordonnateur scientifique, Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Québec	2014
Doray, Pierre	Professeur, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST), Université du Québec à Montréal	2012
Dubé, Sylvain	Étudiant chercheur au doctorat en mesure et évaluation, Université de Montréal	2014
Dyens, Ollivier	Vice-recteur adjoint aux études, Université Concordia	2014
Gagnon, Danielle	Enseignante au secondaire, école Pointe-Lévy, Commission scolaire des Navigateurs	2012
Henderson, Keith W.	Consultant	2012
Lapointe, Claire	Professeure, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval	2014
Lavallée, Carole	Directrice adjointe des études, Cégep du Vieux Montréal	2014
Malenfant, Édouard	Directeur général, Externat Saint-Jean-Eudes	2013
Mark, Janet	Coordonnatrice du service Premières Nations, Campus de Val d'Or, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	2014
Méchaly, Linda	Directrice, école primaire Murielle-Dumont, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2011
Millette, Louise	Directrice, Département des génies civil, géologique et des mines, École Polytechnique de Montréal	2013
Muckle, Christian	Directeur général, Cégep de Trois-Rivières	2014
Paradis, Louise	Cadre, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2013
Robertson, J. Kenneth	Directeur général, Champlain Regional College	2012
Staco, Édouard	Parent, directeur des ressources technologiques, Cégep de Saint-Laurent	2011
Teasdale, Joanne	Enseignante, responsable pédagogique du projet ratio au primaire, Commission scolaire de Montréal	2014
Tehami, Amine	Cadre, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2012
Vézina, Alain	Directeur général adjoint, Commission scolaire des Affluents	2013
MEMBRE ADJOINT D'OFFICE Charland, Gilles	Sous-ministre adjoint Politiques, recherche et statistiques	
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE Bouchard, Lucie	Secrétaire générale	

* Au 31 mars 2011.

Les membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Lapointe, Claire	Présidente de la Commission, membre du Conseil	
Bacher, Natascha	Directrice adjointe, école Bois-Franc-Aquarelle, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2012
Bouchard, Dominic	Enseignant au primaire, école L'Horizon, Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	2012
Brien, Jean-Claude	Directeur, école Les Primevères – Jouvence, Commission scolaire des Découvreurs	2011
Cantin, Gilles	Professeur, Université du Québec à Montréal	2013
Champagne, Renée	Directrice générale, école Les Mélèzes	2012
Gauthier, Martin	Parent et chargé de projet, CREVALE (Comité régional pour la valorisation de l'éducation)	2013
Halman, Heather	Directrice des services éducatifs, Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier	2013
Jean, Marie-Noëlle	Agente de développement, Commission scolaire de Montréal – Formation Experts de Montréal – Service aux entreprises	2012
Karsenti, Anne-Frédérique	Directrice, écoles Le Prélude, Kinojévis et de Bellecombe, Commission scolaire de Rouyn-Noranda	2011
Lachambre, Christiane	Directrice adjointe – Service de l'enseignement et de l'adaptation scolaire, Commission scolaire de Laval	2011
Larouche, Hélène	Professeure agrégée, Université de Sherbrooke – Faculté d'éducation	2013
Lavoie, Éloïse	Enseignante, Superviseure de stage (Université Laval), école Saint-Bernard, Commission scolaire de la Capitale	2012
Miron, Diane	Consultante, parent	2011
Ruest, Marie-Andrée	Enseignante à l'éducation préscolaire, Commission scolaire de Montréal	2013

COORDONNATRICE
Moisan, Marie

* Au 31 mars 2011.

Les membres de la Commission de l'enseignement secondaire*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Vézina, Alain	Président de la Commission, membre du Conseil	
Audy-Coiteux, Marie-Joëlle	Enseignante en adaptation scolaire, Commission scolaire des Découvreurs	2013
Bellemare, Marcel	Directeur général adjoint (à la retraite), Commission scolaire des Draveurs	2012
Blain, Marie	Conseillère pédagogique, Cégep Marie-Victorin	2012
Boily, Paul-André	Directeur, École secondaire Chanoine-Beaudet, Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	2011
Bouchard, Sophie	Directrice, école primaire-secondaire Le Bois-Vivant, Commission scolaire René-Lévesque	2013
Burke, Noel C.	Doyen, école de la formation continue, Université Concordia	2012
Girard, Isabelle	Directrice adjointe, Services éducatifs, Commission scolaire de la Jonquière	2011
Godin, Pierre-André	Psychoéducateur, école secondaire Eulalie-Durocher, Commission scolaire de Montréal	2011
Grégoire, Josette	Agente de développement, École des parents, Commission scolaire des Navigateurs	2012
Lafrenière, Yvon	Directeur général (à la retraite), Collège Notre-Dame	2012
Lamontagne, Huguette	Enseignante (à la retraite), étudiante à temps plein, Certificat en archéologie, Université Laval	2011
L'Hérault, Frédéric	Conseiller pédagogique en sciences et technologie, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2013
Parent, Jean-François	Directeur général, Commission scolaire des Phares	2012
Rhainds, Mélanie	Directrice adjointe, école secondaire La Camaradière, Commission scolaire de la Capitale	2012

**COORDONNATRICE
PAR INTÉRIM
Lebossé, Catherine**

* Au 31 mars 2011.

Les membres de la Commission de l'enseignement collégial*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Henderson, Keith W.	Président de la Commission, membre du Conseil	
Bélanger, Marie-France	Directrice générale, Cégep de Sherbrooke	2011
Bernatchez, Jean	Professeur, Université du Québec à Rimouski, Unité départementale des sciences de l'éducation	2013
Blackburn, Éric	Directeur général, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2011
Brunet, Patrick	Directeur adjoint à la direction des études, responsable du cheminement scolaire et des ressources didactiques, Cégep de Saint-Laurent	2011
Habel, Malika	Directrice des études, Collège Maisonneuve	2012
Kingsbury, Fanny	Professeure, Cégep de Sainte-Foy	2013
Meadows, Jocelynn	Conseillère pédagogique, Cégep de Rimouski	2012
Morin, Guy	Enseignant de philosophie, Cégep de Lévis-Lauzon	2013
Poirier, Sophie	Conseillère d'orientation et aide pédagogique individuelle, Collège Jean-de-Brébeuf	2012
Potvin, Éric	Professeur de génie mécanique, Cégep de Jonquière	2012
Simard, Michel	Directeur de la formation continue et des services aux entreprises, Collège Lionel-Groulx	2012
St-Amour, France	Enseignante en techniques d'éducation spécialisée, Cégep Marie-Victorin	2011
Thibodeau, Renaud	Directeur adjoint des études, Cégep André-Laurendeau	2013
Watson, Charlotte	Étudiante, Association générale des étudiants, Cégep Abitibi-Témiscamingue	2011

**COORDONNATRICE
PAR INTÉRIM
Brochu, Édith**

* Au 31 mars 2011.

Les membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Millette, Louise	Présidente de la Commission, membre du Conseil	
Bélanger, Philippe-Edwin	Responsable de programmes, Fonds de recherche sur la nature et les technologies	2011
Bolduc, Benoît	Directeur général, Association québécoise de pédagogie collégiale	2012
Colin, Bernard	Professeur, Département de mathématique, Université de Sherbrooke	2013
Delisle, Sylvain	Vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique, Université du Québec à Trois-Rivières	2011
Deschênes, Josée	Directrice du soutien à l'enseignement et à la recherche, Université de Sherbrooke, Campus de Longueuil	2012
Duquette, Jean-Sébastien	Étudiant au doctorat en génie nucléaire, École Polytechnique de Montréal	2010
Faitelson-Weiser, Silvia	Professeure, Département de langues, linguistique et traduction	2012
Lavigne, Gilles	Professeur et doyen, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal	2011
Lequin, Lucie	Professeure titulaire, Département d'études françaises, Université Concordia	2012
McClure, Ghyslaine	Professeure agrégée, Département de génie civil, Université McGill	2012
Nantel, Jacques	Secrétaire général, HEC Montréal	2013
Simeone, Daniel	Étudiant au doctorat en histoire, Université McGill	2011
Thériault, Jacques	Chargé de cours, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Rimouski	2011
Tremblay, Marielle	Professeure titulaire, Département des sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi	2011

COORDONNATRICE

Julien, Mélanie

* Au 31 mars 2011.

Les membres de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Doray, Pierre	Président de la Commission, membre du Conseil	
Allary, Serge	Directeur du Service de soutien à la formation, Université de Sherbrooke	2012
Balloffet, Pierre	Professeur agrégé, HEC Montréal	2011
Bergeron, Manon	Directrice du Réseau des établissements de la formation générale des adultes, Commission scolaire de Montréal	2012
Campeau, Julie	Consultante en éducation des adultes et étudiante à la maîtrise en sciences de l'éducation	2012
Charest, Jean	Professeur titulaire, Directeur intérimaire, Responsable des études de 2 ^e cycle, École de relations industrielles et CRIMT, Université de Montréal	2011
Ilade, Mihaela	Conseillère en emploi auprès des personnes immigrantes, Service intégration travail Outaouais (SITO)	2013
McGee, Diane	Directrice, Service de la formation continue, Cégep John Abbott	2012
Moore, Patti L.	Agente de développement, Commission scolaire Central Québec	2012
Nolet, Robert	Directeur adjoint, Commission scolaire de la Capitale	2011
Pageau, Sandra	Directrice régionale, région ouest du Québec, Commission des relations de travail	2012
Perreault, Maryse	Présidente-directrice générale, Fondation pour l'alphabétisation	2012
Poulin, André N.	Directeur du Centre d'éducation des adultes de Beauceville, Sainte-Justine et Saint-Prosper, Commission scolaire Beauce-Etchemin	2011
Roy, Francine	Directrice générale, Chambre de commerce et de tourisme de Murdochville	2013
St-Pierre, Richard	Conseiller pédagogique, Collège François-Xavier-Garneau	2011

COORDONNATRICE

Gobeil, Isabelle

* Au 31 mars 2011.

5.2 Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2012*

Nom	Fonction
Robertson, J. Kenneth	Président du Comité, membre du Conseil
Beckrich, Olivier	Éducateur spécialisé, responsable du soutien scolaire, REVDEC
Bellemare, Marcel	Directeur général adjoint (à la retraite), Commission scolaire des Draveurs
Bernatchez, Jean	Professeur, département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Rimouski
Boucher, Caroline	Directrice, école secondaire Chomedey-de-Maisonneuve
Côté, Sylvie	Directrice des centres Saint-Louis et Conrad Barbeau, Commission scolaire de la Capitale
El-Khoury, Antoine	Directeur du réseau de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, Commission scolaire Pointe-de-l'Île
Gallienne, Hilda	Directrice (à la retraite), Centre de formation professionnelle de Memphrémagog
Keenan, Gloria	Directrice de l'éducation des adultes et de la formation continue, Commission scolaire Lester-B. Pearson
Paradis, Louise	Cadre, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Payeur, Christian	Directeur général, Fondation Monique-Fitz-Back
Picard, Yves	Directeur général, Carrefour Jeunesse-Emploi de l'Ouest-de-l'Île
Rousseau, Nadia	Professeure, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Trois-Rivières
Turcot-Lefort, Nancy	Coordonnatrice (à la retraite), Services complémentaires

COORDONNATRICE

Richard, Francine

* Au 31 mars 2011.

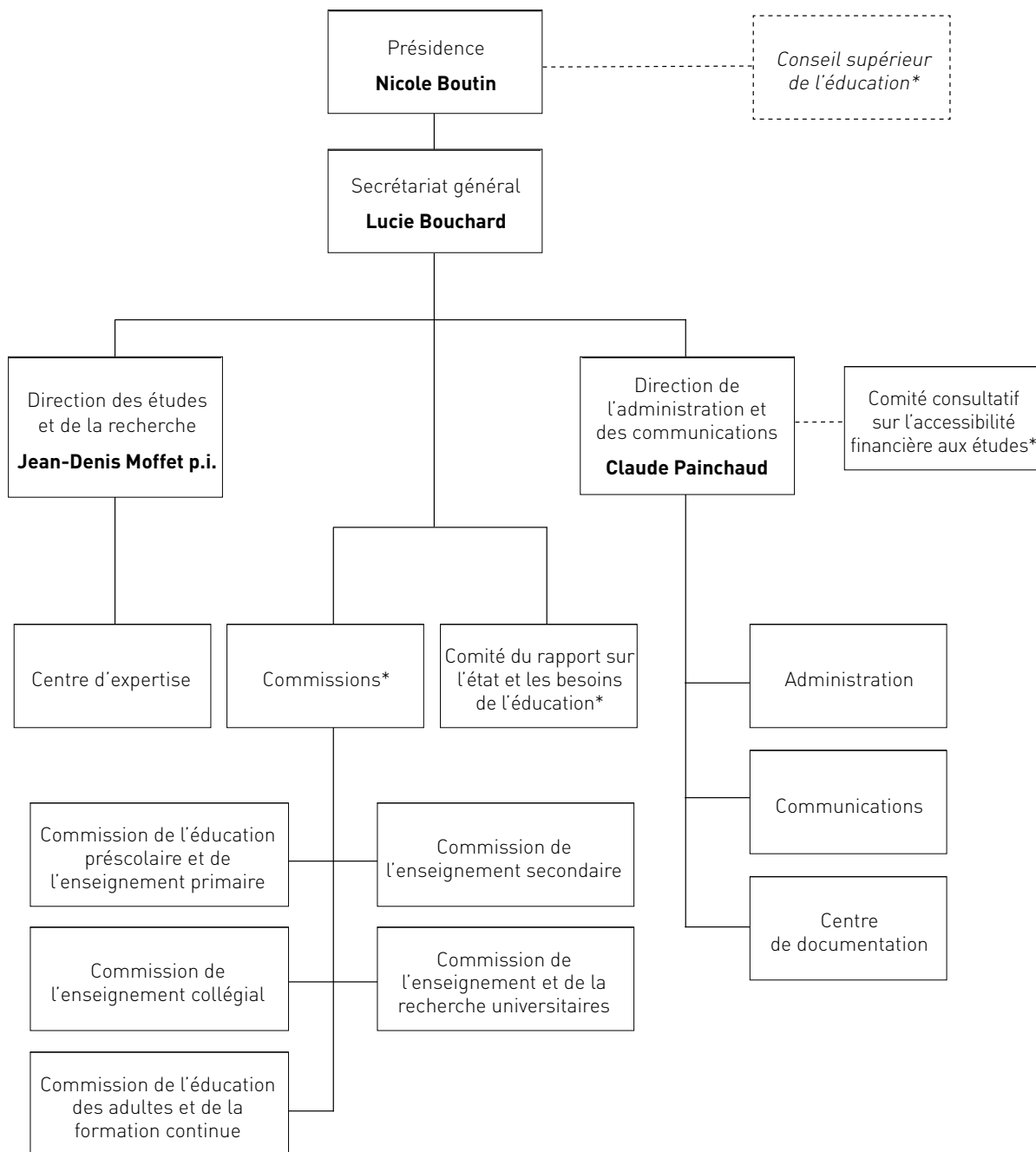
5.3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Grondin, Pierre	Président du Comité	
Arsenault, Mylène	Étudiante à l'éducation permanente, Université du Québec à Trois-Rivières	2013
Côté, Amélie	Étudiante au deuxième cycle, Université de Sherbrooke	2015
Del Degan, Real	Directeur à la gestion académique, Université McGill	2015
Desrochers, Éloïse Lara	Étudiante au programme d'études préuniversitaires, Cégep de Victoriaville	2015
El Mrabet, Zakaria	Chargé de cours en mathématiques, Université du Québec à Montréal	2013
Fréchette, Guy	Administrateur de sociétés, Ernst & Young Canada	2013
Gagnier, Marie-France	Directrice du service aux étudiants, Université du Québec à Trois-Rivières	2015
Guay, Brigitte	Sous-ministre adjointe, Services en soutien à la mission et aide financière aux études, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	2014
Marchi, Pascal	Étudiant au premier cycle, Université du Québec à Montréal	2013
Martel, Carole	Directrice à la vie étudiante, Collège Lionel-Groulx	2015
Néron, Guillaume	Étudiant au programme d'études techniques, Cégep de Saint-Félicien	2015
Pache-Hébert, Catherine	Étudiante au troisième cycle, Université de Sherbrooke	2015
Roussin, Sophie	Analyste, politiques et réglementation en matière de finances personnelles, Union des consommateurs	2011
Tobin, Stéphan	Directeur des dossiers universitaires, Registrariat, Université du Québec à Montréal	2013
Trudeau, Yves	Adjoint administratif, Centre de formation professionnelle des Patriotes, Commission scolaire des Patriotes	2011

COORDONNATEUR
Vigneau, Paul

* Au 31 mars 2011.

5.4 Organigramme du Conseil supérieur de l'éducation



* Au sein de ses instances, le Conseil peut compter sur l'engagement bénévole de 117 personnes.

5.5 Les ressources financières

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Conseil supérieur de l'éducation a porté une attention particulière à la gestion de ses dépenses d'opération et, de façon plus particulière au suivi serré des dépenses liées aux déplacements de son personnel. Le Conseil a ainsi été en mesure d'apporter sa juste contribution au plan d'action gouvernemental sur le contrôle et la réduction de dépenses publiques.

Pour ce faire, des efforts importants ont été faits pour expérimenter un recours accru aux technologies de l'information lors des rencontres du Conseil ou de ses instances. Le Conseil a par ailleurs revu certaines pratiques de diffusion de ses avis et rapports en réduisant notamment le nombre d'exemplaires distribués en format papier et en privilégiant la production de sommaires plutôt que l'édition de versions abrégées.

L'écart entre les dépenses réelles et celles prévues au budget au chapitre de la rémunération s'explique par les délais rattachés au comblement des postes vacants à la suite des départs à la retraite ou par mutation. De plus, le Conseil a dû faire preuve de prudence au regard de l'embauche de personnel compte tenu des deux postes qu'il devra supprimer au 1^{er} avril 2011, faisant passer de 29 à 27, le nombre de postes autorisés.

BUDGET ET DÉPENSES (en milliers de dollars) Exercice se terminant le 31 mars 2011

	Crédits votés	Budget modifié	Dépenses
Rémunération Traitements	2213,2	2213,2	2060,5
Fonctionnement	558,4	535,5	475,2
Amortissement	21,5	21,5	19,1
Total budget de dépenses Total partiel	2793,1	2770,2	2554,8
Immobilisations	20,0	20,0	20,0
TOTAL BUDGET DE DÉPENSES ET D'IMMOBILISATIONS	2813,1	2790,2	2574,8

5.6 Bonis au rendement accordés en 2010-2011 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

	Nombre de bonis au rendement	Montant total 000 \$
Cadres	2	10,1
Cadres juridiques	0	-
Titulaire d'un emploi supérieur à temps plein	0	-
TOTAL	2	10,1

5.7 Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2010-2011 (en milliers de dollars)

	Débours planifiés en RI	Débours réels en RI pour l'exercice
Projets de développement	0	0
Autres activités	130	130
TOTAL	130	130

5.8 Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2010-2011

En 2010-2011, le Conseil n'avait aucun projet de développement en ressources informationnelles.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Indicateurs 2010-2011 au regard du Plan stratégique 2007-2011 du Conseil supérieur de l'éducation

ENJEU La qualité de la formation et la réussite éducative pour tous dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie	ENJEU Le devenir et l'adaptation de l'enseignement supérieur
Orientation 1 Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes.	Orientation 2 Favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société.
AXE : LE SYSTÈME D'ÉDUCATION DANS SON ENSEMBLE Objectif 1 Proposer une vision de la qualité et de la continuité des services éducatifs dans l'ensemble du territoire québécois, en prenant notamment en compte les finalités de l'éducation, les défis de l'évolution démographique et la diversité des besoins des milieux. <ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010 <i>Conjuguer équité et performance en éducation, un choix de société.</i> ■ Travaux sur le prochain Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2012 portant sur le thème : <i>Favoriser l'obtention d'une première formation qualifiante pour les jeunes de moins de 20 ans.</i> Objectif 2 Proposer une vision de l'éducation des adultes et de la formation continue qui tienne compte à la fois des besoins et des capacités des adultes ainsi que des défis de la société québécoise. <ul style="list-style-type: none"> ■ Avis sur <i>Les services offerts aux entreprises par le réseau de l'éducation : pour un meilleur accès aux ressources collectives</i> ■ Travaux portant sur les stratégies prometteuses pour le développement des compétences en littératie. AXE : L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE Objectif 3 Promouvoir une formation qui favorise le plein développement des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés et qui mobilise tous les acteurs de l'école et de la communauté. <ul style="list-style-type: none"> ■ Travaux portant sur le thème de l'éducation préscolaire, une étape importante pour le développement de l'enfant et pour sa réussite éducative. AXE : L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE Objectif 4 Promouvoir une formation de base commune et des services éducatifs qui favorisent la réussite des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés. <ul style="list-style-type: none"> ■ Travaux portant sur le thème de l'accompagnement de l'enseignant dans sa démarche de développement professionnel. Avis portant sur des projets de modification réglementaire <ul style="list-style-type: none"> ■ Avis sur deux (2) projets de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. ■ Avis sur un projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner. 	AXE : L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL Objectif 5 Proposer une vision de l'enseignement collégial qui lui permette de mieux répondre aux réalités et aux besoins éducatifs des étudiants, en tenant compte des défis de la société québécoise. <ul style="list-style-type: none"> ■ Avis <i>Regards renouvelés sur la transition entre le secondaire et le collégial</i> ■ Travaux portant sur le thème de l'internationalisation de la formation collégiale. AXE : L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE UNIVERSITAIRES Objectif 6 Proposer une vision de l'université qui lui permette de jouer pleinement son rôle en matière de formation, d'avancement des connaissances et de service à la collectivité. <ul style="list-style-type: none"> ■ Avis sur les formations universitaires aux cycles supérieurs. ■ Travaux portant sur le thème de la conciliation études-travail-famille des étudiants universitaires. ■ Avis sur deux (2) projets de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. ■ Avis sur un projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner.

ENJEU

Le pouvoir d'influence du Conseil

Orientation 3

Soutenir et accroître la capacité d'influence de même que la notoriété du Conseil.

AXE : LA FONCTION DU CONSEIL

Objectif 7

Soutenir la fonction du Conseil de collaborer avec la ministre.

- Recours à des mécanismes de communication diversifiés avec la ministre.
- Soutien de la capacité du Conseil à réaliser son mandat par une gestion prévisionnelle de ses membres et de ceux de ses commissions et de ses comités : suivi continu de la composition des instances du Conseil et consultation des organismes pour l'obtention de candidatures.

Objectif 8

Soutenir la fonction du Conseil d'écoute des acteurs de l'éducation et de la population.

- Mise en commun des priorités en éducation : assemblée plénière 2010.
- Consultations diverses de différents acteurs dans le cadre de la préparation des avis et des rapports.
- Rencontre avec des personnes intéressées par l'éducation dans la région de la Capitale-Nationale.

AXE : LE POUVOIR D'INFLUENCE DU CONSEIL

Objectif 9

Accroître l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population.

- Identification des mécanismes les plus efficaces de diffusion des publications du Conseil
- Exploration des outils et des mécanismes disponibles permettant d'accroître la portée et l'influence des publications du Conseil; modernisation du site Internet.

Objectif 10

Améliorer les outils de recherche et d'analyse du Conseil en vue d'articuler une vision globale à moyen et à long terme de l'éducation.

- Poursuite d'une démarche d'exploration des processus de veille en éducation en vue d'enrichir la préparation des avis et des rapports.
- Identification et mise en œuvre des collaborations pertinentes avec des lieux de recherche et de transfert en éducation.

AXE : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objectif 11

Poursuivre une gestion du personnel qui assure le maintien et le développement de l'expertise du Conseil tout en respectant les objectifs à moyen et à long terme de la modernisation de l'État.

- Embauche et remplacement de personnel.
- Activités de transfert des connaissances, formation et perfectionnement.
- Activités de reconnaissance des réalisations du personnel.
- Mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Conseil.

ANNEXE 2: Sommaire de la planification stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2007-2011)

Mandat du Comité et rapport avec le Conseil supérieur de l'éducation

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, un organisme rattaché administrativement au Conseil supérieur de l'éducation, est chargé de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question que celle-ci lui soumet relativement :

- aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études;
- aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à de tels services;
- aux mesures ou aux politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

Le Comité peut également saisir la ministre de toute question relative à sa compétence.

Enjeu

Améliorer le dispositif d'aide financière aux études en vue de contribuer à l'accessibilité ainsi qu'à la réussite des études professionnelles, collégiales et universitaires.

Orientation

Proposer une vision globale de l'accessibilité financière aux études et recommander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport diverses mesures susceptibles d'améliorer le dispositif québécois d'aide financière aux études.

Axe d'intervention	Objectif	Indicateurs
Le système d'aide financière aux études dans son ensemble	Objectif 1 S'appuyer sur une vision globale du système d'aide financière pour proposer des mesures qui cherchent à améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études.	État de situation et document de consultation sur l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie <i>Avis d'initiative portant sur l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie</i>
La réglementation des droits de scolarité et des autres droits	Objectif 2 En continu, analyser le débat public sur les droits de scolarité et les autres droits, incluant les frais institutionnels obligatoires, et répondre aux demandes d'avis.	
Les programmes d'aide financière aux études	Objectif 3 En continu, repérer de nouvelles mesures pouvant s'appliquer au Québec et répondre aux demandes d'avis.	<i>Avis sur l'indexation des programmes d'aide financière aux études 2009-2010</i>
Les mesures fiscales liées aux études	Objectif 4 Analyser l'incidence des dépenses fiscales sur l'accès aux études.	Étude exploratoire
L'influence du Comité	Objectif 5 En continu, mesurer l'intérêt pour les publications du Comité consultatif sur l'aide financière aux études et l'incidence des recommandations.	Compte rendu de l'incidence des recommandations du Comité et de l'intérêt suscité par ses publications dans le <i>Rapport annuel de gestion</i> du Conseil supérieur de l'éducation

ANNEXE 3 : Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation

Objet et champ d'application

- 1 Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (L.R.Q., c. M-30, r. 0.1¹), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du Conseil supérieur de l'éducation.

Sont considérés administrateurs publics le ou la titulaire de la présidence et les membres du Conseil nommés par le gouvernement. Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation s'applique également aux membres des commissions et des comités du Conseil.

Principes d'éthique

- 2 Les membres ainsi nommés sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
- 3 Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

- 4 Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

- 5 Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil le ou la titulaire de la présidence et, dans certains cas d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Ils s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

- 6 Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
- 7 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

- 8 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du ministère du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.
- 9 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte une charge publique à temps plein.

1. Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Conflits d'intérêts

- 10 Les membres doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
- 11 Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
- 12 Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.
- 13 Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
- 14 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil ne peut, en tant qu'administrateur d'État, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
- 15 Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Exclusivité de service

- 16 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.
- 17 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil, peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

- 18 Il est interdit aux membres de divulguer, après avoir terminé leur mandat, une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ses fonctions.

Mesures d'application

- 19 En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
- 20 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
- 21 Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

- 22 L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
- 23 Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
- 24 La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

N. B. : Le présent document remplace le Code d'éthique et de déontologie révisé à la 558^e réunion du Conseil supérieur de l'éducation, le 11 mai 2007.

Formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation.

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____

ANNEXE 4 : Code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Objet et champ d'application

- 1 Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.
- 2 Sont administrateurs publics les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études nommés par le gouvernement, soit le ou la titulaire de la présidence et les autres membres. Le Code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du Comité.

Principes d'éthique

- 3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative à l'accessibilité financière aux études et pour s'acquitter des responsabilités attribuées au Comité par la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (article 23.1). À ce titre, les membres du Comité sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
- 4 Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

- 5 Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel.

Relations avec le public

- 6 Seuls peuvent agir ou parler au nom du Comité le ou la titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Comité ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Ils s'en tiennent à l'explication des positions du Comité.

Neutralité

- 7 Les membres du Comité doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Comité, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
- 8 Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

- 9 Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du ministère du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

1. Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

- 10 Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte son élection à une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêts

- 11 Les membres du Comité doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
- 12 Les membres du Comité ne peuvent utiliser, à leur profit ou au profit de tiers, l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Comité.
- 13 Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Comité dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas du ou de la titulaire de la présidence, de la rémunération à laquelle il ou elle a droit dans le cadre de ses fonctions.
- 14 Les membres du Comité ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
- 15 Le ou la titulaire de la présidence, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
- 16 Tout autre membre du Comité qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Comité doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Comité et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Après-mandat

- 17 Il est interdit aux membres du Comité, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Comité ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

- 18 En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
- 19 Le ou la titulaire de la présidence du Comité est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il ou elle doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
- 20 Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente pour permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
- 21 L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

- 22 Suivant la conclusion que le membre du Comité a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
- 23 La sanction imposée est soit la réprimande, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

N. B. : Le présent document remplace le Code d'éthique et de déontologie adopté à la deuxième réunion du Comité, le 19 avril 2000.

Formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____

